



Assemblée générale

Cinquante-quatrième session

4^e séance plénière
Lundi 20 septembre 1999, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Gurirab (Namibie)

La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 125 de l'ordre du jour (suite)

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (A/54/333/Add.2)

Le Président (*parle en anglais*) : Dans une lettre publiée sous la cote A/54/333/Add.2, le Secrétaire général m'informe que comme suite à ses lettres contenues dans le document A/54/333 et additif 1, la Sierra Leone a effectué le versement nécessaire pour ramener le montant de ses arriérés en deçà de la limite spécifiée à l'Article 19 de la Charte.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend dûment note de cette information?

Il en est ainsi décidé.

Point 10 de l'ordre du jour

Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (A/54/1)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale, conformément à la décision qu'elle a prise le 17 septembre 1999, à sa 3^e séance plénière, va maintenant exa-

miner le point 10 de l'ordre du jour, intitulé «Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation», et entendre la présentation par le Secrétaire général de son rapport annuel.

Je donne la parole au Secrétaire général.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : C'est pour moi un honneur que de m'adresser à cette Assemblée à sa dernière session du XX^e siècle, et de présenter mon rapport annuel sur l'activité de l'Organisation. Ce rapport a été distribué à l'Assemblée.

Aujourd'hui, je voudrais aborder la question de la sécurité et de l'intervention au siècle prochain. Étant donné les événements dramatiques qui se sont produits au cours de l'année écoulée, j'espère que l'Assemblée comprendra cette décision.

En tant que Secrétaire général, je me suis donné pour objectif suprême de redonner à l'Organisation des Nations Unies la place qui lui revient dans le maintien de la paix et de la sécurité, et de la rapprocher des peuples qu'elle sert. À l'aube d'un siècle nouveau, cette mission doit se poursuivre. Mais elle doit se poursuivre dans un monde transformé par des changements géopolitiques, économiques, technologiques et écologiques dont nous ne saisissons pas encore toute la portée. Notre combat contre ces maux séculaires que sont la guerre et la pauvreté doit se poursuivre avec des moyens nouveaux, mais il ne portera ses fruits que si notre

Organisation parvient à s'adapter à un monde où évoluent de nouveaux acteurs, où se dessinent de nouvelles responsabilités et où s'ouvrent de nouvelles possibilités pour la paix et le progrès.

Les forces de la mondialisation et de la coopération internationale sont en train de redéfinir la notion même de souveraineté des États. Il est aujourd'hui généralement admis que c'est l'État qui doit servir les citoyens et non l'inverse. Par ailleurs, une prise de conscience renouvelée du droit qu'a chacun de contrôler son propre destin a renforcé la souveraineté de l'individu, à savoir les droits et les libertés fondamentales de chaque être humain, tels qu'énoncés dans notre Charte.

Ces évolutions parallèles — fascinantes et, à bien des égards, positives — ne se prêtent ni à des interprétations faciles, ni à des conclusions simples. Elles exigent de nous une réflexion originale sur la manière dont l'Organisation des Nations Unies réagit aux crises politiques, situations d'urgence humanitaire et violations massives des droits de l'homme qui surviennent dans presque toutes les régions du monde. Une réflexion sur les moyens auxquels recourt la communauté internationale pour répondre à des besoins criants. Une réflexion sur les raisons qui nous font intervenir dans certaines zones de conflit alors que dans d'autres situations non moins horribles et non moins meurtrières, nous nous contentons de palliatifs humanitaires quand notre conscience devrait nous pousser à l'action.

Ce ne sont pas seulement les événements de l'année écoulée qui doivent alimenter notre réflexion sur ces questions cruciales, mais aussi les problèmes graves qui se posent aujourd'hui, en particulier au Timor oriental. De la Sierra Leone au Soudan en passant par l'Angola, les Balkans, le Cambodge et l'Afghanistan, d'innombrables êtres humains attendent de la communauté internationale davantage que des paroles compatissantes. Ils attendent de la communauté internationale qu'elle s'attache de façon réelle et durable à les aider à mettre fin à la violence et à s'engager sur la voie de la prospérité.

Avec le génocide rwandais, notre génération a pu mesurer les conséquences de l'inaction face au massacre; plus récemment, le conflit au Kosovo a soulevé d'importantes questions quant aux conséquences de l'action lorsque la communauté internationale n'est pas complètement unie. Il a mis en relief le dilemme posé par ce que l'on a appelé «l'intervention humanitaire»: d'une part, la question de la légitimité d'une intervention de la communauté internationale non sanctionnée par un mandat de l'ONU, de l'autre, l'obligation universellement reconnue de mettre fin à des

violations graves et systématiques des droits de l'homme ayant de terribles conséquences humanitaires.

Le fait que la communauté internationale n'ait pas été capable de concilier ces deux impératifs aussi incontournable l'un que l'autre — légitimité universelle et défense efficace des droits de l'homme — ne peut être vu que comme une tragédie. Une tragédie qui a défini le grand défi du siècle prochain pour le Conseil de sécurité et l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble: trouver une unité autour du principe selon lequel les violations massives et systématiques des droits de l'homme — où qu'elles se produisent — sont intolérables.

Le conflit du Kosovo et l'issue qu'il a trouvée ont suscité un vaste débat d'importance capitale pour la résolution des conflits partout dans le monde, des Balkans à l'Afrique centrale en passant par l'Asie de l'Est. Quelle que soit la position que l'on adopte, des questions délicates se posent.

À ceux qui estiment que ce qui menace le plus l'ordre international de demain est le recours à la force en l'absence d'un mandat du Conseil de sécurité, on pourrait — non pas dans le contexte du Kosovo, mais bien dans celui du Rwanda — demander ce qui suit: si, dans les jours et les heures sombres qui ont précédé le génocide, une coalition d'États avait été disposée à intervenir pour défendre les Tutsis, et si l'autorisation du Conseil de sécurité n'avait pas pu être obtenue rapidement, cette coalition aurait-elle dû rester les bras croisés alors qu'était perpétré l'horrible carnage?

À ceux pour qui l'intervention au Kosovo a été l'annonce d'une ère nouvelle permettant à des États et des groupes d'États d'intervenir militairement en dehors des mécanismes établis pour faire appliquer le droit international, la question que l'on pourrait poser est la suivante: ne faut-il pas craindre que de telles interventions sapent le système de sécurité imparfait mais relativement solide mis en place après la deuxième guerre mondiale, et créent de dangereux précédents sans qu'il existe de critère clair permettant de déterminer par qui ceux-ci peuvent être invoqués et dans quelles circonstances?

Nous avons vécu une période troublée, faite de crises et d'interventions; certains en ont déduit que la Charte des Nations Unies — adoptée au lendemain d'une guerre mondiale — n'est pas l'instrument le plus adapté pour nous guider à l'ère des conflits ethniques et des guerres civiles. À mon sens, ils ont tort.

La Charte est un document vivant dont les nobles principes continuent de définir les aspirations des peuples de la terre : aspirations à la paix, à la dignité et au développement. Rien dans la Charte ne nous empêche de reconnaître qu'il y a des droits qui transcendent les frontières. Je dirais même plus : dans la lettre et dans l'esprit, la Charte est l'affirmation même de ces droits fondamentaux. Bref, ce ne sont pas les insuffisances de la Charte qui font que nous en sommes arrivés là où nous sommes, mais les difficultés que nous avons à appliquer les principes qu'elle énonce à une ère nouvelle, caractérisée par la difficulté de concilier notre conception traditionnelle de la souveraineté et les libertés fondamentales dont veulent jouir les peuples du monde.

Les États souverains qui ont rédigé la Charte, il y a de cela plus d'un demi-siècle, voulaient la paix mais connaissaient la guerre. Ils savaient l'horreur des conflits, mais savaient aussi que parfois, il est légitime de recourir à la force pour obtenir la paix. C'est pourquoi la Charte prévoit qu'il ne sera pas fait usage de la force des armes, sauf dans l'intérêt commun. Mais quel est cet intérêt commun? À qui incombe-t-il de le définir? À qui incombe-t-il de le défendre? Et sous quelle autorité? Avec quels moyens? Autant de questions monumentales qui se posent à nous à l'aube d'un siècle nouveau. Je ne me propose pas ici d'apporter des réponses précises ou de définir des critères spécifiques, mais je voudrais aborder quatre aspects de l'intervention qui me paraissent importants pour le règlement de futurs conflits.

En premier lieu, il importe de définir l'intervention de manière aussi large que possible afin de pouvoir y inclure des initiatives allant des plus pacifiques aux plus coercitives. Nombre de crises qui n'attirent ni attention ni protestations pourraient être réglées par des interventions beaucoup moins périlleuses que celle dont nous avons récemment été témoins en Yougoslavie. Mais l'engagement de la communauté internationale en faveur du maintien de la paix, de l'assistance humanitaire, du relèvement et de la reconstruction varie beaucoup d'une région et d'une crise à l'autre.

Si l'on veut que le nouveau principe de l'ingérence humanitaire conserve le soutien des peuples du monde, il faut qu'il s'applique de façon juste et cohérente à toutes les régions et à toutes les nations, et qu'il soit perçu comme tel. En effet, l'humanité n'est-elle pas indivisible? Il faut aussi reconnaître que toute intervention armée traduit l'échec de la prévention. Tout en réfléchissant à l'avenir de l'intervention, nous devons tout faire pour renforcer nos capacités préventives, y compris l'alerte rapide, la diplomatie, le déploiement et le désarmement préventifs.

Les tribunaux pour le Rwanda et l'ex-Yougoslavie constituent un nouvel instrument de dissuasion très puissant. Le combat qu'ils mènent contre l'impunité est un excellent moyen de prévenir les crimes contre l'humanité. C'est dans cet esprit que j'ai cherché, dans l'introduction de mon rapport annuel, à déterminer comment nous pourrions passer d'une culture de la réaction à une culture de la prévention. Dans tous les cas, la politique de prévention la plus onéreuse coûtera moins de vies et de ressources que l'intervention armée la moins coûteuse.

En deuxième lieu, il est clair que la souveraineté n'est pas le seul obstacle à une action efficace dans le domaine des droits de l'homme ou des crises humanitaires. La façon dont les États Membres de l'Organisation définissent leurs intérêts nationaux dans une crise donnée est tout aussi importante. Bien entendu, la poursuite des intérêts nationaux au sens traditionnel du terme entre toujours en jeu dans les relations internationales et dans les travaux du Conseil de sécurité. Mais, alors que le monde s'est profondément transformé depuis la fin de la guerre froide, je crois que notre conception des intérêts nationaux n'a pas évolué en conséquence.

Je suis convaincu qu'au siècle prochain, une nouvelle définition des intérêts nationaux, plus large et mieux conçue, conduirait les États à une unité beaucoup plus grande dans la défense des valeurs fondamentales de la Charte, telles que la démocratie, le pluralisme, les droits de l'homme et l'état de droit. À l'ère de la mondialisation doit correspondre un engagement à l'échelle planétaire. De fait, dans un nombre croissant de problèmes auxquels se heurte l'humanité, l'intérêt collectif coïncide avec les intérêts nationaux.

En troisième lieu, nous devons veiller à ce que, lorsque le recours à la force s'avère nécessaire, le Conseil de sécurité, auquel le droit international donne la prérogative d'autoriser l'emploi de la force, soit à la hauteur de la situation. Comme je l'ai dit durant le conflit du Kosovo, il ne doit pas s'agir d'un choix entre, d'une part, un Conseil uni et l'inaction face à un génocide — comme dans le cas du Rwanda — et, d'autre part, un Conseil divisé et une action régionale — comme dans celui du Kosovo. Dans les deux cas, les États Membres de l'Organisation auraient dû pouvoir trouver un terrain d'entente pour faire prévaloir les principes de la Charte et défendre l'humanité.

S'agissant du Conseil de sécurité, son pouvoir de dissuasion est aussi important que son pouvoir de coercition, et s'il est incapable de s'imposer collectivement lorsque la cause est juste et les moyens disponibles, sa

crédibilité aux yeux du monde risque fort de souffrir. Si des États mal intentionnés savent que les frontières ne constituent pas une défense absolue et que le Conseil réagira en cas de crimes contre l'humanité, ils ne s'engageront pas sur cette voie en comptant sur le principe de la souveraineté de l'État pour s'assurer l'impunité.

Le Conseil est tenu, aux termes de la Charte, de défendre l'«intérêt commun» et s'il ne s'y emploie pas de manière perceptible, à l'ère des droits de l'homme, de l'interdépendance et de la mondialisation, il court le danger de voir sa place prise par d'autres. Je tiens à souligner que l'initiative prompt et efficace qu'a prise le Conseil en autorisant une force multinationale pour le Timor oriental reflète précisément l'unité que j'ai mentionnée. Mais cela ne veut pas dire que nous devons nous reposer sur nos lauriers : il y a déjà eu trop de morts et trop de destruction pour cela. Une tâche difficile nous attend encore, celle qui consiste à instaurer durablement la paix et la stabilité au Timor oriental.

Enfin, au Timor oriental comme partout ailleurs, le désir de construire la paix à l'issue du conflit doit être aussi fort que l'a été celui de faire la guerre. Là aussi, il faut absolument être cohérent. Tout comme notre engagement en faveur de l'action humanitaire doit être universel pour être légitime, notre volonté de paix ne saurait prendre fin à la cessation des hostilités. Pour forger une paix durable et éviter le retour de la violence, il ne faut pas moins de compétences, de sacrifices et de ressources que faire taire les armes. Le Kosovo, comme d'autres missions des Nations Unies actuellement déployées ou envisagées, offre un exemple parfait de ce genre de problème.

Si l'Organisation des Nations Unies n'obtient pas les moyens et l'appui nécessaires pour s'acquitter de sa tâche, ce n'est pas seulement la paix, mais aussi la guerre qui aura été perdue. Qu'il s'agisse de l'administration civile, de la police ou de la création d'une société civile capable de faire régner la tolérance, le pluralisme et la prospérité, les obstacles auxquels font face nos missions de maintien, de rétablissement et de consolidation de la paix sont immenses. Toutefois, si les moyens nous en sont donnés — au Kosovo comme en Sierra Leone, au Timor oriental comme en Angola — nous avons la possibilité réelle de briser une fois pour toutes le cycle de la violence.

Alors que s'achève un siècle de souffrances et des violences sans égales, c'est avant tout à notre aptitude à obtenir le respect et l'appui de tous les peuples que nous allons être jugés. Si l'humanité — dont la conscience collective abhorre la cruauté, condamne l'injustice et aspire

à la paix pour tous — ne peut trouver à l'Organisation des Nations Unies sa plus noble tribune, alors elle risque fort d'aller chercher ailleurs la paix et la justice. Si elle n'entend pas dans nos paroles et ne voit pas dans nos actes le reflet de ses propres aspirations, besoins et craintes, elle risque de perdre foi en nous.

Nous avons appris que le monde ne peut rester les bras croisés quand des violations flagrantes et systématiques des droits de l'homme sont commises; mais nous avons aussi appris que toute intervention doit, pour jouir de l'appui durable des peuples du monde, reposer sur des principes légitimes et universels.

La norme internationale en train de s'établir, celle de l'intervention humanitaire visant à protéger les civils de massacres systématiques, demeurera sans aucun doute une question épineuse pour la communauté internationale. Une telle évolution dans notre conception de la souveraineté de l'État et de la souveraineté de l'individu ne peut que se heurter à la méfiance, au scepticisme, voire à l'hostilité de certains milieux. Mais ce n'en est pas moins une évolution positive. Pourquoi? Parce que malgré des limitations et des imperfections, elle montre que l'humanité se soucie aujourd'hui plus qu'hier, et non moins, de la souffrance qui règne en son sein; elle montre que l'humanité est prête à faire aujourd'hui plus qu'hier, et non moins, pour mettre un terme à cette souffrance. En cette fin du siècle XXe siècle, je vois là un signe d'espoir.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de son exposé.

Nous avons ainsi achevé la phase actuelle de notre examen du point 10 de l'ordre du jour.

Point 9 de l'ordre du jour

Débat général

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale va maintenant entamer le débat général. Avant de donner la parole au premier orateur dans le débat général, je rappelle aux membres la décision prise par l'Assemblée générale à 3e séance plénière, le 17 septembre, à savoir que les félicitations ne doivent pas être exprimées dans la salle de l'Assemblée générale après qu'un discours a été prononcé.

À ce titre, je rappelle aux membres une autre décision prise par l'Assemblée à cette même séance : que les ora-

teurs dans le débat général, après avoir prononcé leur discours, quittent la salle de l'Assemblée en passant par la salle GA-200, qui se trouve derrière la tribune, pour regagner leur place.

Je rappelle également aux représentants que conformément à la décision prise par l'Assemblée générale à sa 3e séance plénière, la liste des orateurs sera close le mercredi 22 septembre 1999 à 18 heures. Je demanderai aux délégations de bien vouloir donner une estimation aussi précise que possible de la durée de leur intervention. Ce qui facilitera le travail de l'Assemblée générale.

Je rappelle à l'attention des Membres le paragraphe 21 de l'annexe à la résolution 51/241, dans laquelle l'Assemblée générale a donné une directive volontaire de 20 minutes pour chaque déclaration faite durant le débat général. J'invite les orateurs à parler à vitesse normale, pendant ce laps de temps, afin que l'interprétation puisse être assurée de façon adéquate.

Le premier orateur dans le débat général est le Ministre des affaires étrangères du Brésil, S. E. M. Luiz Felipe Lampreia. Je lui donne la parole.

M. Lampreia (Brésil) (*parle en portugais; texte anglais fourni par la délégation*) : Monsieur le Président, le Brésil vous félicite de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquante-quatrième session. Les résultats personnels que vous avez obtenus dans la défense de la démocratie et des droits de l'homme, forgés dans la lutte du peuple namibien pour la liberté et l'autodétermination, offrent un exemple qui nous inspirera dans nos travaux.

Quant à la nation soeur d'Uruguay, nous sommes fiers du travail réalisé par votre prédécesseur, mon ami, le Ministre Didier Opertti. Je voudrais lui exprimer la reconnaissance et la gratitude du Gouvernement brésilien pour le rôle décisif qu'il a joué lorsqu'il présidait la cinquante-troisième session.

Le Secrétaire général Kofi Annan mérite également une reconnaissance particulière. En ces temps de défis à long terme et jamais relevés auxquels est confrontée la communauté internationale, son sens de la mesure et sa direction sereine nous seront d'une aide précieuse dans la recherche de solutions réalistes et novatrices. Nous apprécions et appuyons les efforts qu'il consacre à la cause de la paix, du développement et de la justice.

Le Gouvernement brésilien félicite chaleureusement Kiribati, Nauru et les Tonga, qui se sont joints à la famille des Nations Unies.

Année après année, depuis plus d'un demi-siècle, nous nous sommes réunis ici pour discuter et débattre des questions contemporaines. Année après année, les représentants des pays Membres de l'ONU sont venus à cette tribune pour présenter leur vision des affaires mondiales et pour faire une analyse et proposer des solutions.

À mesure que les exigences de nos sociétés deviennent plus importantes au fil du temps, on a le sentiment qu'un fossé toujours croissant se creuse entre les paroles et les actes, fossé dont la profondeur ne fait qu'alimenter le scepticisme des uns et le pessimisme des autres.

Chaque fois qu'une crise et la tragédie humaine qui l'accompagne brisent l'indifférence internationale et sont traités par les médias, c'est vers les Nations Unies que l'opinion publique de nos pays se tourne pour rechercher des réponses constructives.

Malheureusement cependant, la communauté internationale ne se sent tenue d'agir de façon coordonnée, mobilisant les ressources et la volonté politique indispensables que lorsque de problèmes latents de longue date menacent d'échapper à tout contrôle, ce qui complique davantage la recherche d'une solution satisfaisante.

Il en résulte un sentiment de frustration et d'impatience à l'égard des Nations Unies. Cela pourrait découler du fait que les initiatives indispensables sont en fin de compte prises en dehors du cadre des Nations Unies, comme cela a été le cas au Kosovo. Cela pourrait aussi découler du fait que les mesures décidées ne sont pas à la mesure des besoins réels, comme nous l'avons vu au Timor oriental. Ou parce que l'ONU se trouve confrontée, comme en Angola, à des conflits bien connus aux proportions catastrophiques auxquels la communauté internationale ne s'est pas attaquée en temps utile.

Comment se fait-il que certaines situations provoquent une intense mobilisation de moyens, et pas d'autres? Pourquoi les souffrances humaines qui ont lieu dans certaines parties du monde suscitent-elles une indignation plus grande que lorsqu'elles se produisent ailleurs? La situation tragique de l'Angola et celle du Timor oriental nous offrent deux exemples patents de ce qui est une manifestation claire d'attention biaisée et inégale.

En Angola, le refus de l'UNITA de respecter le Protocole de Lusaka et le durcissement des positions menacent de raviver dans toute son intensité la même guerre civile qui a infligé, pendant plus d'un quart de siècle, des souffrances incommensurables à des millions de personnes dans le pays, notamment les sans-défense et les défavorisés.

En Angola, pays qui a des liens particuliers avec le Brésil, la communauté internationale doit carrément faire face — malgré une couverture médiatique internationale limitée — à un défi politique considérable et à une catastrophe humanitaire de dimension horrifiante. Il est indispensable de prendre des mesures urgentes, prioritaires. Le Conseil de sécurité ne peut plus permettre que ses résolutions soient ignorées de façon flagrante, comme cela a été le cas.

Non moins urgente — en l'occurrence les Nations Unies y sont activement engagées — est la tâche d'aider le peuple du Timor oriental à faire valoir son droit de décider de son propre avenir comme nation indépendante, décision exprimée sans équivoque dans un scrutin libre. Le peuple brésilien, qui a des liens linguistiques, culturels et historiques avec les Timorais, s'est réjoui avec lui du vote qui s'est traduit par un verdict retentissant pour l'indépendance. Le Brésil a été consterné par la violence exercée à l'égard de nos frères du Timor oriental et par les pertes en vies humaines innocentes qui en ont résulté.

Le Brésil ne peut accepter, et les Brésiliens ne comprennent pas, que le droit à l'autodétermination du peuple timorais ne soit pas pleinement assuré. Nous pensons donc que la force multinationale autorisée par le Conseil de sécurité — force à laquelle le Brésil était déterminé à participer dès le départ — mettra un terme aux atrocités commises depuis le scrutin et sera en mesure de rétablir les conditions indispensables à une transition pacifique vers l'indépendance.

Au cours de la dernière décennie, l'Amérique latine, longtemps considérée comme une région arriérée et en proie à des dictatures, s'est forgé une nouvelle image de marque internationale grâce aux transformations qu'elle a connues. Le retour à la démocratie dans nos pays a joué un rôle décisif à cet égard, tout comme les progrès importants que nous avons réalisés en matière de promotion du respect des droits de l'homme — même si beaucoup reste encore à faire. L'adoption de politiques économiques rationnelles a permis de surmonter les dilemmes sans fin qui nous avaient paralysés et de mettre un terme à la spirale inflationniste qui avait entraîné tant d'incertitudes et d'injustices pour nos peuples.

Ne laissons pas croire un instant que les difficultés que nous avons rencontrées périodiquement en 1999 ne nous feront pas perdre foi ni renoncer à nos réalisations. Pendant quelques jours, ou quelques semaines, au début de l'année, le Brésil avait été surnommé «l'homme malade de l'Amérique latine». On pensait que nous pourrions glisser à nouveau dans le piège de l'inflation galopante, que nous connaîtrions une profonde récession, qu'une fois encore nous aurions recours à la panacée de la croissance à court terme et reviendrions aux cycles d'expansion et de récession connus dans le passé.

Pourtant, nous atteignons la fin de ce siècle avec un taux d'inflation inférieur à 8 %. Nous avons le ferme espoir d'entrer dans une période de croissance annuelle soutenue d'un taux supérieure à 4 % et nous sommes en position de mener à bien des programmes de modernisation de grande échelle grâce à d'importantes réformes fiscales et sociales. Le Président Fernando Henrique Cardoso ne laissera pas ébranler sa détermination de jeter les bases qui permettront au Brésil de devenir un pays moderne, économiquement sain et dynamique, mais aussi un pays de justice sociale et de maturité politique plus avancées.

Avec l'avènement de la démocratie, le Brésil et l'Argentine ont développé de solides relations d'amitié qui lient nos peuples, et qui ont pu lancer en peu de temps un mouvement durable vers l'intégration. Les accords bilatéraux que nous avons conclus en matière de coopération nucléaire sont un exemple et constituent une force stabilisatrice pour la région et pour le monde dans son ensemble. Le Marché commun du Sud (MERCOSUR) — que nos deux pays ont créé conjointement avec le Paraguay et l'Uruguay et auquel se sont associées les démocraties de la Bolivie et du Chili — a fondamentalement modifié le profil économique de l'hémisphère et même du monde. Notre processus d'intégration n'est dirigé contre personne; il cherche, au contraire, à renforcer nos liens historiques avec les pays des Amériques et au-delà. Nos pays, tant pris individuellement que dans le contexte du MERCOSUR, sont devenus une force puissante dans l'élan collectif vers un système commercial international plus ouvert et mieux équilibré, qui ne favorise plus les privilèges protectionnistes aux dépens, le plus souvent, des pays en développement.

La démocratie a permis aux pays d'Amérique latine de s'aider mutuellement — sans ingérence étrangère non sollicitée et indue et dans un esprit de collaboration — lorsqu'une menace à la stabilité institutionnelle était perçue contre l'un d'entre eux. Grâce à la démocratie, les pays de la région ont réglé avec succès les différends qui avaient

longtemps perturbé l'harmonie d'un continent des plus pacifiques et des plus stables. À la fin de l'année dernière, l'Équateur et le Pérou, avec l'appui diplomatique du Brésil, de l'Argentine, du Chili et des États-Unis, ont signé à Brasilia les accords qui ont mis fin à un différend frontalier de longue date. Ainsi, malgré toutes sortes de difficultés, l'Amérique latine est en train de devenir une entité homogène, intégrée sur les plans politique, économique et social.

C'est dans cet esprit d'intégration et en nous rendant bien compte que nous appartenons à une même famille, que le Brésil se sent en parfaite harmonie avec les différentes initiatives de renouveau en cours dans la région. Les élections prévues en octobre prochain en Argentine confirmeront sans aucun doute la vitalité politique de notre grand voisin et permettront de créer les conditions économiques indispensables à la stabilité et à une croissance renouvelée. Nous sommes convaincus que ces mêmes attentes positives seront confirmées lors des élections qui auront lieu au Chili et en Uruguay cette année, et au Mexique l'an prochain. Leurs résultats souligneront sans aucun doute le caractère démocratique de l'Amérique latine.

Les progrès politiques et économiques réalisés par la Bolivie depuis les années 80 pour surmonter des obstacles qui paraissaient insurmontables il y a 20 ans montrent également à quel point notre région est allée de l'avant. Le Pérou a, lui aussi, marqué des points auprès de la communauté internationale grâce à sa nette victoire sur les tendances économiques défavorables des dernières décennies, ainsi que sur le terrorisme et le trafic de drogues. Cette capacité de triompher des difficultés s'observe également en Équateur où, avec l'appui des institutions financières internationales, les forces politiques pourront — par des voies démocratiques et constitutionnelles — entreprendre les réformes indispensables pour surmonter la crise actuelle. De son côté, le Paraguay, qui a su régler une crise politique délicate au début de l'année, s'achemine avec constance sur la voie de la mise en place d'institutions démocratiques et du développement économique. Comme il l'a toujours fait, le Brésil continuera d'appuyer résolument le Paraguay dans ses efforts.

Le Guyana fait preuve, une fois encore, non seulement de son attachement à défendre et à promouvoir les valeurs démocratiques, mais également d'un esprit d'intégration qui nous inspire tous. Nous espérons que le Suriname se joindra aux efforts régionaux déployés pour produire ces changements bénéfiques. Les transformations que connaît le Venezuela ont retenu l'attention de la communauté internationale. Ce processus de changement doit être respecté dans la mesure où il reflète de manière claire et légitime le désir

de renouveau du peuple vénézuélien. L'expression de cette aspiration par la voie institutionnelle est la meilleure garantie que les changements en cours respecteront les normes, droits et devoirs propres à toute démocratie.

Le Brésil ne doute pas que le gouvernement du Président colombien Andrés Pastrana ne persévère dans ses efforts pour restaurer la paix dans ce pays frère. Une ingérence étrangère indue ne ferait qu'aggraver une situation déjà complexe, qu'il appartient aux Colombiens de résoudre par eux-mêmes.

C'est sur la réussite de nos voisins, à laquelle nous croyons, que reposent les chances du peuple brésilien et de son gouvernement de régler avec succès leurs propres problèmes et de surmonter leurs propres difficultés, dont le nombre et la gravité sont impressionnants.

Le crime organisé et le trafic de drogues représentent aujourd'hui un problème majeur pour les sociétés démocratiques. Ils constituent clairement un grave danger pour la sécurité des institutions nationales et, directement, pour celle des habitants qui paient de leur vie le prix intolérable de ce fléau de notre époque. Le stockage et le commerce des armes de petit calibre, qui prennent des proportions vertigineuses, sont étroitement liés au crime organisé et au trafic de drogues. En raison de la menace quotidienne qui pèse sur ses nationaux du fait de la contrebande d'armes, le Brésil accorde la plus haute importance à cette question. Au niveau régional, nous avons approuvé la Convention interaméricaine sur la transparence dans l'achat d'armes classiques. Nous souhaitons que l'Assemblée appuie la proposition de tenir une conférence internationale sur le trafic illicite d'armes sous tous ses aspects. Le Brésil attache également une grande importance aux travaux actuellement menés en vue d'élaborer un projet de convention contre le crime transnational organisé.

La présence constante d'armes de destruction massive reste, quant à elle, une menace à la sécurité et à la survie même de l'humanité.

Toutes les actions qui vont à l'encontre des objectifs visés par le régime de non-prolifération devraient être fermement condamnées par la communauté internationale. D'autre part, il appartient aux États dotés de l'arme nucléaire, de même qu'aux États quasi nucléaires, de s'acheminer vers une élimination complète et irréversible de l'armement nucléaire. C'est pour cette raison que l'Afrique du Sud, le Brésil, l'Égypte, l'Irlande, le Mexique, la Nouvelle-Zélande et la Suède déposeront une fois encore à la présente session un projet de résolution sur un nouveau

programme de désarmement nucléaire. Ce projet, qui vise à ouvrir la voie à un dialogue constructif sur cette question, est fondé sur une évaluation réaliste et équilibrée de la nature du processus de désarmement nucléaire.

Les institutions démocratiques de nos pays et les organisations internationales, notamment l'Organisation des Nations Unies, doivent aujourd'hui relever des défis considérables. Nos pays sont chaque jour confrontés à des difficultés économiques et à de vigoureuses revendications sociales, à la pauvreté et à des inégalités extrêmes qui exacerbent l'impatience : impatience à l'égard d'économies incapables de croître à un rythme compatible avec une amélioration plus rapide du bien-être des sociétés; impatience face à la vulnérabilité aux crises et à l'instabilité des marchés internationaux; et impatience à l'égard de processus politiques qui, parfois, semblent peu pressés de répondre aux exigences légitimes et pressantes du corps civique. Il est cependant indispensable que cette impatience collective s'exprime et soit canalisée grâce à des structures démocratiques.

L'attachement du Brésil aux institutions démocratiques et à la primauté du droit vaut également pour les relations internationales. Dès les premiers jours de son deuxième mandat, à la suite de son élection à la majorité absolue en octobre dernier, le Président Fernando Henrique Cardoso s'est exprimé en termes clairs :

«La primauté du droit est le seul fondement admissible de l'ordre international. Si l'unilatéralisme et le recours à la force venaient à être acceptés en tant que principes régissant les relations internationales, il serait à long terme plus logique d'embrasser le parti des instruments d'une politique de force plutôt que de lutter pour le triomphe de l'ordre et de respecter les lois. Si nous voulons voir émerger un ordre mondial véritablement nouveau, une de ses pierres angulaires doit être la reconnaissance du fait que les institutions multilatérales, et notamment le Conseil de sécurité, sont une source de légalité et de légitimité pour les actions qui garantissent la paix et le règlement pacifique des différends.»

Nos sociétés attendent donc avec une impatience croissante que les organisations multilatérales, et en particulier l'ONU, se montrent capables de faire face à la tâche redoutable de jouer un rôle important et, en fait, essentiel dans l'établissement d'un ordre international qui réponde aux aspirations et aux valeurs communes de l'humanité.

Le chemin qui s'annonce appelle renouveau et changement. Si les gouvernements du monde souhaitent que l'ONU soit forte et efficace, ils doivent non seulement changer leur manière de penser et d'agir à l'égard de l'Organisation, mais aussi penser et agir dans l'intention d'y introduire des changements. Voilà ce qui est en jeu. Voilà la tâche redoutable qui nous attend.

Allocution de M. Thabo Mbeki, Président de la République d'Afrique du Sud

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre l'allocution du Président de la République d'Afrique du Sud.

M. Thabo Mbeki, Président de la République d'Afrique du Sud, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies au Président de la République d'Afrique du Sud, S. E. M. Thabo Mbeki, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

Le Président Mbeki (*parle en anglais*) : Au nom de notre gouvernement et en ma qualité de Président du Mouvement des pays non alignés, je souhaite vous exprimer mes sincères félicitations, M. Theo-Ben Gurirab, à l'occasion de votre accession à la présidence de l'Assemblée générale. Je voudrais également vous remercier des paroles aimables que vous avez prononcées au sujet de mon pays en accédant à votre haute fonction.

Nous avons travaillé de concert pendant plusieurs décennies. C'est dans une grande mesure grâce à vos qualités d'homme d'État que nous coexistons en paix en tant que voisins et collaborons d'égal à égal pour assurer le plein épanouissement de nos deux peuples. Ces expériences nous persuadent que vous assumerez vos responsabilités de Président de l'Assemblée générale d'une manière qui aidera l'humanité à rendre cette planète qui nous est commune plus accueillante à tous.

Nous sommes heureux de voir que vous allez travailler avec le Secrétaire général, Kofi Annan, qui a fait montre d'un indiscutable attachement à la réalisation des objectifs de l'Organisation.

La Charte des Nations Unies et la Déclaration universelle des droits de l'homme dessinent la vision à laquelle nous devons tous aspirer. Au moment où ces documents ont

été adoptés, ils reflétaient la détermination internationale de garantir que la catastrophe causée par la montée du fascisme et du nazisme ne se reproduirait plus. Nous les évoquons aujourd'hui car nous pensons qu'il est temps d'adopter des mesures énergiques pour nous assurer qu'ils impriment leur marque à tous les événements qui surviennent dans le monde qui nous est commun. Les termes du préambule de la Déclaration expriment le message essentiel qu'ils contiennent :

«dans la Charte les peuples des Nations Unies ont proclamé à nouveau leur foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité des droits des hommes et des femmes, et ils se sont déclarés résolus à favoriser le progrès social et à instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande».

Nous estimons que le moment est venu pour chacun d'entre nous de veiller à oeuvrer de concert pour reconstruire la société humaine d'une manière conforme à cette perspective. Nous pensons en outre que ce que nous avons dit définit une tâche historique spéciale à remplir par ceux qui assument actuellement la direction politique de leur pays et qui auront, comme nous, le privilège de prendre la parole devant l'Assemblée générale. Seul le temps dira si nous avons le courage moral et intellectuel de relever ce défi.

Mais voici ce que nous croyons pouvoir affirmer : les conditions existent dans le monde d'aujourd'hui pour que nous puissions poursuivre avec succès la vision contenue dans les documents de l'ONU que j'ai mentionnés. Ce qui manque peut-être, c'est le courage des hommes politiques, plutôt que l'abondance de belles paroles. Quelles sont ces conditions dont nous parlons? La guerre froide a pris fin. Aucun signe n'indique qu'une concurrence idéologique entre les superpuissances impose à l'une de détruire l'autre pour assurer sa propre protection. Il est vrai qu'un certain nombre de pays détiennent toujours des armes de destruction massive, notamment des armes nucléaires, qui constituent une menace. Le seul moyen logique de faire face à ce problème est d'exiger un désarmement universel et la destruction de ces armes.

Deuxièmement, je crois qu'il est correct de dire que la majorité écrasante des pays du monde ont choisi la démocratie pour forme de gouvernement. Ayant tiré les enseignements de leur propre expérience, les États ont tourné le dos à la dictature. Bien sûr, nous ne pouvons pas dire que ces dictatures n'existent plus ou qu'aucune tentative ne sera faite à l'avenir pour les remettre en place. Mais nous pouvons aller jusqu'à dire que ces exceptions prouvent la

validité de la règle plutôt qu'elles ne réfutent la proposition que nous essayons d'avancer.

La combinaison de ces deux facteurs devrait mener à trois conclusions au moins. La première étant qu'aucun pays ne devrait avoir besoin de chercher à établir des zones d'influence comme une condition prétendument nécessaire à la promotion de ses intérêts nationaux.

La deuxième est que, pour garantir que la démocratie prospère à travers le monde, il faut que dans chaque pays démocratique l'homme de la rue ait le sentiment de jouir réellement du droit de déterminer son propre destin. En d'autres termes, il ne faut demander à aucun pays de limiter l'exercice de ce droit parce que c'est la volonté d'un autre pays plus puissant.

En troisième lieu, ces conditions créent la possibilité d'un système plus démocratique de gouvernance internationale, comme le refléterait une restructuration bien menée de l'Organisation elle-même. De toute manière, le processus de mondialisation redéfinit nécessairement le concept et la pratique de la souveraineté nationales. Les frontières de cette souveraineté sont sans cesse repoussées, particulièrement en ce qui concerne les petits pays comme le nôtre. À mesure que cela se produit, inévitablement, il devient nécessaire de mettre en place un système de contre-poids, afin de renforcer l'impact de ces pays sur le système de gouvernance mondiale, à travers la démocratisation des relations internationales.

Les faits nouveaux que nous avons évoqués suggèrent également que peut-être et en fonction de ce que nous ferons tous, l'humanité n'a jamais eu d'aussi bonnes perspectives qu'aujourd'hui d'instaurer durablement la paix et la sécurité dans le monde. Le seul fait que la démocratie s'étende dans le monde devrait inciter les nations à s'engager davantage à résoudre les conflits nationaux et internationaux par des moyens pacifiques.

Je suis sûr que lorsque le Président Abdelaziz Bouteflika, actuel Président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), s'adressera à l'Assemblée générale, il parlera d'une décision très importante récemment adoptée au sommet de l'OUA qui s'est tenu à Alger, décision visant à exclure de ses rangs, à partir du prochain sommet, tous les régimes militaires qui existent encore sur le continent africain. Une autre décision a été prise, visant à aider ces pays à adopter un système de gouvernement démocratique.

Ces progrès que nous avons évoqués tout à l'heure démontrent si besoin était que l'OUA a le devoir de se

concentrer particulièrement sur l'objectif mentionné à l'article I, paragraphe 1, de sa charte et qui stipule :

«Prendre des mesures collectives efficaces en vue de prévenir et d'écarter les menaces à la paix ... et réaliser, par des moyens pacifiques, conformément aux principes de la justice et du droit international, l'ajustement ou le règlement de différends internationaux ou de situations susceptibles de mener à une rupture de la paix.»

Ceci, c'est mon intime conviction, impose à l'Organisation des Nations Unies une responsabilité solennelle et suprême d'oeuvrer pour la prévention des conflits, pour l'instauration d'une paix durable. Notre réaction aux conflits a été parfois d'attendre qu'ils deviennent très violents ou dégénèrent en guerre totale pour nous décider à intervenir, souvent en mettant sur pied des opérations de maintien de la paix très coûteuses. Cela a parfois servi à geler ces conflits, à perpétuer la polarisation et à rendre plus difficile leur résolution en temps utile.

En plus, l'exigence imposée à l'Organisation des Nations Unies de faire de pareilles interventions pour prévenir le déclenchement des conflits crée à l'Organisation l'obligation d'apparaître à tous les gouvernements et à tous les peuples comme un interlocuteur véritablement impartial et un pacificateur. Cela ne peut être possible que si l'Organisation travaille vraiment à «développer entre les nations des relations amicales, fondées sur le respect du principe de l'égalité des droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes», comme le stipule l'Article 1, paragraphe 2, de la Charte des Nations Unies.

Si nous nous sommes sérieusement engagés à faire triompher ces idéaux de paix et de démocratie dans le monde, nous n'avons aucune excuse pour repousser indéfiniment une restructuration sérieuse de l'Organisation des Nations Unies. Si nous étions honnêtes avec nous-mêmes, nous admettrions que ce qui bloque le progrès, c'est le désir de satisfaire ce qu'on perçoit comme de nouvelles relations de pouvoir pour réinstitutionnaliser les relations d'inégalité au sein des Nations Unies. Ceci est fondé sur la thèse selon laquelle l'institutionnalisation de ces relations a priorité sur le principe fondateur de l'Organisation, qui est le respect du principe de l'égalité des droits entre les pays.

Au temps de la guerre froide et des dictatures dans de nombreux pays, la politique de force pouvait être considérée comme le seul moyen de survivre. La gestion du monde actuel à travers l'exercice de cette force ne ferait que contrarier les objectifs de l'instauration de la paix et de la

démocratie et que multiplier le nombre de pays qui prétendent à occuper le premier rang aux niveaux mondial, continental et régional.

Alors que l'Organisation des Nations Unies se concentre sur la question critique de la prévention des conflits, elle doit en même temps s'occuper de problèmes tels que l'élimination des armes de destruction massive, le respect de l'interdiction des mines antipersonnel, le déminage dans les pays infestés par ces engins et le contrôle de la prolifération des armes de petit calibre. Bien sûr, aucune de ces propositions ne dénie à l'Organisation le droit d'agir avec toute la vigueur nécessaire pour aider à mettre fin à tous les conflits dont elle est saisie, à savoir notamment ceux de la République démocratique du Congo, de l'Angola, du Sahara occidental, du Timor Oriental, de l'Érythrée et Éthiopie, du Kosovo, etc.

Nous avons commencé en citant un extrait de la Déclaration des droits de l'homme qui affirme la dignité et la valeur de la personne humaine, la promotion du progrès social, la garantie d'une vie meilleure pour tous. Nous avons constaté que les conditions voulues existent pour avancer vers la réalisation des objectifs énoncés dans la Déclaration. C'est une position commune à nous tous que le niveau de pauvreté, d'analphabétisme et de mauvaise santé qui continuent à affecter des milliards de personnes à travers le monde constitue un déni direct de la dignité et de la valeur de la personne humaine auxquelles nous sommes attachés. Je suis persuadé que nous serons tous d'accord pour dire que le processus de la mondialisation est allé de pair avec une inégalité croissante entre les pays et à l'intérieur même de chaque pays. Nous avons aussi vu comment les mouvements de capitaux à court terme ont entraîné des conséquences économiques désastreuses dans certains pays.

Comme pour les défis de la paix et de la démocratie, nous sommes fermement convaincus que des ressources suffisantes existent dans l'économie mondiale pour assurer le progrès social et le bien-être de tous, comme le réclame la Déclaration universelle des droits de l'homme. En plus, la science et la technologie continuent de se développer de telle sorte qu'il est difficile de croire que, si on y ajoute les grandes concentrations de capitaux qui caractérisent l'économie mondiale, les moyens n'existent pas au sein de la société pour vaincre la pauvreté, l'ignorance et la maladie. On peut soutenir de manière rationnelle que la paix internationale, la démocratie et la prospérité sont la condition nécessaire d'une croissance rapide de l'économie mondiale, et par voie de conséquence, de l'expansion des petites et grandes sociétés dont les marchés mondiaux ont besoin.

De même, la révolution dans le domaine de la technologie de l'information et des communications, véritable force motrice du processus de mondialisation, exige pour les milliards d'habitants de la planète des niveaux d'éducation et de vie plus élevés. Cependant, il n'y a manifestement pas de mécanisme automatique du marché permettant aux capitaux et à la technologie d'avoir le genre d'impact dont nous parlons sur l'ensemble des pays du globe. Lorsque nous disons ceci, nous ne voulons pas qu'on nous accuse de vouloir tourner en dérision la théorie selon laquelle chaque pays doit créer lui-même les conditions nécessaires à l'investissement et aux transferts de technologie. Il ne faut pas non plus interpréter ces propos comme une tentative de notre part de rouvrir le débat sur le rôle des marchés dans l'allocation des ressources. Ce que nous disons toutefois, c'est que le fonctionnement des marchés n'exclut pas des interventions conscientes visant à augmenter tant les perspectives économiques que le niveau de vie de beaucoup que dans le monde entier le fléau que constitue la pauvreté prive de leur dignité humaine.

Dans son intéressant ouvrage, *Living On Thin Air*, l'auteur britannique Charles Leadbeater écrit :

«La nouvelle économie (mue par la connaissance) a besoin d'une vision mobilisatrice et d'institutions pour renforcer sa crédibilité. Peu à peu, nos institutions changent grâce à la réforme, à la réorganisation, à la restructuration. Mais le processus est trop lent, trop fragmenté. Il doit devenir plus conscient, plus imaginaire et plus radical.»

Une fois de plus, on en revient à la volonté politique des dirigeants, qui doivent trouver en eux le courage moral et intellectuel de faire ce qu'il convient et ce qu'il est nécessaire de faire. Ce qu'il convient et ce qu'il est nécessaire de faire exige aussi que dans ce domaine également, qui touche aux questions socioéconomiques, nous réexaminions le fonctionnement de toutes les institutions multilatérales, dont celles qui composent le système des Nations Unies, et ce afin de leur permettre également de reprendre l'impératif incontournable de la démocratisation du système de gouvernance international.

Les documents de l'ONU que nous avons mentionnés plus tôt nous donnent un point de départ. En conséquence, nous pensons que personne ici n'a besoin de redécouvrir une nouvelle vision pour orienter notre action en vue de

construire un nouveau monde affirmant la dignité et la valeur de la personne humaine. Ce qui est nécessaire, c'est que notre action soit à la hauteur de nos paroles.

Nous parlons d'action permettant d'aborder concrètement les questions relatives à la paix, à la démocratie et au développement.

Je suis sûr qu'un tel programme d'action correspondrait aux aspirations non seulement des membres de l'Organisation de l'unité africaine et du Mouvement des pays non alignés, dont nous sommes membres, mais également aux sentiments les plus profondément ancrés des peuples du Nord développé, qui ne peuvent voir aucun intérêt aux conflits, à l'oppression ou à la pauvreté, même si ceux-ci sont présents en dehors de leurs propres frontières nationales.

Il va également sans dire que les systèmes démocratiques dans lesquels nous fonctionnons demanderaient aussi que nous assurions, grâce à une mobilisation solide, l'appui des électeurs à ce qui devrait être un programme d'action de l'ONU au XXIe siècle.

L'évolution de la société humaine a donné aux dirigeants mondiaux qui viendront à cette tribune de nouvelles occasions de faire progresser d'un grand pas notre planète, vers une nouvelle réalité dont rêvent chaque jour les pauvres et les faibles. Ce serait trahir ces millions de personnes que de ne pas tout faire pour réaliser ce rêve. Il ne faudrait pas que les générations futures mettent sur le compte de l'inertie notre incapacité à agir.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République d'Afrique du Sud de l'allocution qu'il vient de prononcer.

M. Thabo Mbeki, Président de la République d'Afrique du Sud, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution de M. Abdelaziz Bouteflika, Président de la République algérienne démocratique et populaire

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République algérienne démocratique et populaire.

M. Abdelaziz Bouteflika, Président de la République algérienne démocratique et populaire, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président Bouteflika (*parle en arabe*) : C'est donc à l'Afrique, à travers deux de ses fils les plus éminents, qu'échoit l'insigne honneur de conduire les Nations Unies vers le nouveau millénaire. Il s'agit de vous-même, Monsieur le Président, digne combattant de la libération de la Namibie soeur, dont je salue l'élection bien méritée à la présidence de l'Assemblée générale. Il s'agit également de M. Kofi Annan, notre Secrétaire général, auquel la communauté internationale est redevable de tant de persévérance et d'ardeur dans la promotion des buts et principes de la Charte et le raffermissement du rôle de l'Organisation des Nations Unies.

Ce n'est pas sans émotion que je prends la parole devant cette Assemblée. Car en m'élisant, voici 25 ans, à la présidence de sa vingt-neuvième session, l'Assemblée générale témoignait déjà de son intérêt pour l'Afrique et de sa considération à l'égard de toutes ces générations de combattants de la liberté qui, à l'instar de celle de mon pays, avaient pris sur elles la responsabilité historique d'apporter une contribution déterminante à l'avènement d'un monde meilleur. Vingt-cinq ans se sont écoulés pendant lesquels le mouvement irrésistible vers la liberté a suivi son cours, renversant sur son chemin les dernières citadelles du colonialisme et de la ségrégation raciale, consacrant ainsi le droit à l'égalité souveraine des États et le droit des peuples au développement, à l'autodétermination et à l'indépendance.

Dans le même temps, une nouvelle situation s'est créée, marquée par une plus grande interdépendance des nations. Prenant de plus en plus conscience de la solidarité de leur destin, elles ne peuvent plus vivre dans un orgueilleux isolement, ni demeurer indifférentes ou insensibles à ce qui atteint l'une d'elles.

C'est de cette communauté de destin qu'au nom de l'Afrique et de l'Algérie, je suis venu aujourd'hui vous parler, alors même que notre session est placée sous le signe de la culture de la paix et de la non-violence. Tout au long de ce siècle, le monde n'a pas cessé d'évoluer, de créer, de détruire, de réinventer et d'avancer. Malgré les antagonismes idéologiques et les crises économiques, les tensions politiques et les guerres dévastatrices, l'humanité s'est irrésistiblement acheminée vers une seule et même histoire, vers un seul et même destin.

De nouveaux défis se posent aujourd'hui à la communauté internationale, dans le contexte issu de l'atténuation des luttes idéologiques, de la fin de la guerre froide et de l'unipolarisation d'un monde qui porte en lui les paradoxes de son évolution.

L'un de ces défis est représenté par ce qu'il est convenu d'appeler maintenant la «mondialisation» : mondialisation des économies, des systèmes politiques, voire des valeurs et des aspirations et aussi celle des problèmes et des périls. Sa mise en oeuvre se heurte en tout cas à des obstacles de tous ordres. Sur le plan économique, les inégalités de développement entre nations ne facilitent assurément pas l'instauration d'un nouvel ordre international universellement accepté. L'Afrique, en particulier, subit des craquements inquiétants : détérioration chronique des termes de l'échange, poids écrasant de la dette, conflits fratricides, dégradation de l'environnement, augmentation du chômage, persistance des pandémies, chute du taux de scolarisation, déclin de l'aide publique au développement, et investissements directs insignifiants. C'est en Afrique que se comptent aussi les deux tiers des pays les moins avancés, les trois quarts des pays à faible revenu et que vit dans une situation de pauvreté absolue près de 50 % de la population du continent.

Si le trente-cinquième Sommet de l'Organisation de l'unité africaine a été révélateur de la volonté des Africains de faire face à cette situation en oeuvrant en faveur de la paix, de la stabilité, de la coopération et en consolidant les réformes politiques et économiques engagées, il a aussi mesuré combien demeure sans consistance la coopération Nord-Sud, qui se limite souvent à une politique de clientèle ou d'interventions ponctuelles.

Le Sommet a relevé les difficultés inhérentes à la configuration sociale, culturelle et psychologique de nos pays, porteuses de toutes les incompréhensions qui résultent d'une application mécanique à leur situation, des critères en vigueur dans les pays avancés, tant en matière économique qu'en matière politique et culturelle.

Les difficultés à résoudre sont donc nombreuses et la communauté internationale en fait par ailleurs chaque jour l'expérience en Afrique, en Asie, dans les Balkans et au Proche-Orient. À ces difficultés, s'ajoute une controverse planétaire qui oppose les partisans d'un universalisme optimiste qui s'accommodent volontiers de l'avènement d'un monde unipolaire, et les partisans d'un particularisme soupçonneux qui situe, à juste titre, l'intérêt de l'humanité dans la construction d'un monde multipolaire.

Mais l'ensemble de ces difficultés ne signifie pas que tout espoir de mondialisation harmonieuse soit utopique. Elles témoignent simplement des obstacles à une évolution que nous savons incontournable. Ce qui, en revanche, relève de l'utopie, parce que vouée tôt ou tard à l'échec, c'est une mondialisation de l'impossible qui ignore les intérêts légiti-

mes de l'humanité prise dans son ensemble. Car la mondialisation des problèmes est un fait. Et c'est parce qu'il en est ainsi que la mondialisation de leurs solutions devient alors une nécessité.

On ne le répétera jamais assez, un constat décourageant s'impose devant le fossé sans cesse élargi entre les riches et les pauvres, entre les pays nantis et les pays du tiers monde étranglés par l'endettement. Il n'est nullement dans mon propos de me lamenter devant l'Assemblée sur les convulsions multiples d'un tiers-mondisme devenu obsolète dans l'approche et les méthodes que nous lui avons connues il y a une vingtaine d'années. Le monde n'est plus ce qu'il était dans les années 70. Il s'est radicalement recomposé. Mais il me semble que cette recomposition par le pluralisme et par le marché, doit être soutenue et accompagnée d'une recomposition par la solidarité. Je pense en effet qu'à la logique de puissance et de confrontation qui a marqué le XXe siècle doit se substituer une logique de solidarité, c'est-à-dire d'humanisme dans le cadre de relations internationales fondées sur l'échange équitable et la prospérité partagée.

Le progrès des nations ne serait pas complet si nous nous limitons à ne le rechercher que par le marché. Il faudrait aussi continuer à le rechercher tout simplement par la promotion des droits les plus élémentaires de l'homme. Si nous partageons avec tous la notion de droits de l'homme, il doit être clair que leur définition et leur application doivent tenir compte du contexte de chacun de nos États, de ses traditions, de ses structures sociales et de ses priorités. Car pour nous, les droits de l'homme sont équilibrés par les devoirs du citoyen et régis par des priorités inéluctables. Outre la lutte contre la misère, la maladie et l'analphabétisme qu'implique le droit de tout individu à une vie décente et digne, n'est-il pas vrai que les droits de l'homme se traduisent aussi par la protection de la société contre le terrorisme, les trafiquants de drogue et les marchands en tous genres de la mort? Ainsi, il n'y a aucun désaccord entre nos préoccupations et celles du monde développé en matière de démocratie et de droits de l'homme; il n'en demeure pas moins que tout est une question de fond et de priorité.

Voilà pourquoi nous considérons que l'idée de progrès de l'humanité et son émergence au XXIe siècle par l'adoption des lois du marché, la liberté d'investissement et les autres libertés est inséparable de son progrès par l'aide au développement et la solidarité à l'égard des pays du tiers monde. C'est dire tout l'intérêt que l'on doit apporter à la rénovation de l'action internationale dans le cadre du système des Nations Unies pour l'adapter aux nouveaux

contextes du monde, répondre aux attentes légitimes de l'immense majorité des nations, et pour réaliser de nouvelles avancées sur le chemin de la paix, de la stabilité, de l'équité et de la prospérité partagée.

Je viens d'un continent dont les peuples ont besoin de foi en la justice, parce qu'ils croient que les pays qui se sont servis d'eux pour se développer ont une dette, une lourde dette envers eux. Ils ont besoin de croire que le fait d'avoir tant et tant consenti en faveur de la civilisation humaine au cours des temps modernes, leur ouvre le droit de revendiquer l'accès à la dignité et à la plénitude de leur humanité. Mon propos vise aussi à rappeler qu'en laissant proliférer la misère dans un monde devenu de plus en plus interdépendant, les pays nantis, la communauté des nations, posent les prémices de vies nationales perturbées et de relations internationales toujours plus exposées à la menace de violence, de conflit et de discorde préjudiciables à la démocratie et à l'activité économique.

Il vise enfin à rappeler que l'échec du tiers monde - et notamment de l'Afrique — à faire entendre sa voix, échec consacré par les résultats du Cycle d'Uruguay, ne porte guère à l'optimisme eu égard à tous les problèmes que j'ai évoqués. Notre recul signifie-t-il pour autant que nous sommes irréversiblement condamnés au déclin et que la misère du plus grand nombre est irrémédiablement vouée à dominer le siècle à venir? Je préfère ne pas le croire et penser qu'un redressement est possible pour autant qu'une action soutenue et concertée soit menée en parallèle avec celle des Nations Unies

Cette action doit se faire à un double niveau : d'abord, au niveau des pays industrialisés, car la résolution des problèmes du tiers monde est entre leurs mains comme l'a déclaré à juste titre, il y a plus de 10 ans déjà, le Directeur général du Fonds monétaire international (FMI) : ils disposent à cet égard des leviers économiques, financiers et institutionnels permettant de restaurer un cadre favorable à la croissance des pays en développement; ensuite, au niveau des pays en développement eux-mêmes, auxquels il revient d'accomplir l'essentiel des tâches en comptant d'abord sur eux-mêmes, en organisant leur insertion dans l'économie mondiale et en poursuivant les réformes économiques et politiques entreprises. Ils n'ont malheureusement pas d'autre choix.

C'est dans cette perspective qu'en juillet dernier, l'Afrique s'était donnée rendez-vous à Alger, où s'est tenu le trente-cinquième Sommet de l'Organisation de l'unité africaine. À la faveur de cette rencontre qui a connu un niveau de participation record, l'Afrique a dressé son bilan

depuis l'indépendance, évalué les réformes en cours à la lumière du rapport des forces externes et des réalités internes et posé les bases d'une approche et d'une vision nouvelles de l'avenir du continent africain.

Au coeur de cette démarche, la concorde et la paix en Afrique figurent en tête des priorités. L'Afrique est décidée à hâter le règlement des conflits entre l'Érythrée et l'Éthiopie, dans la région des Grands Lacs, en République démocratique du Congo, en Sierra Leone. À cet égard, les actions s'intensifient dans le cadre de l'OUA et des organisations sous-régionales afin de rétablir la paix et de mettre fin au calvaire des réfugiés.

Dans le même ordre d'idées, l'Afrique a dit haut et fort son attachement à la légalité internationale, à la démocratie et au respect du droit, fixant ainsi les principes directeurs de la position de l'OUA à l'égard de la situation en Angola et au Sahara occidental où elle soutient fermement l'approche des Nations Unies, ainsi que les bons offices de l'OUA aux Comores, où elle espère rassembler les Comoriens autour d'institutions démocratiquement élues, en vue de préserver l'unité et l'intégrité territoriale du pays.

Le souci de la paix et de la concorde guide aussi l'Afrique dans son évaluation du processus de paix au Moyen-Orient, processus dont elle attend qu'il débouche sur une solution globale, juste et durable sur la base de l'évacuation des territoires indûment occupés par Israël et de la reconnaissance des droits nationaux légitimes et inaliénables du peuple palestinien.

Dans le même esprit, l'OUA se montre préoccupée de la paix et de la sécurité dans le Golfe où les sanctions économiques désastreuses pour les populations doivent prendre fin au même titre d'ailleurs que celles qui frappent injustement la Libye et le Soudan dont les gouvernements ont pourtant pleinement coopéré dans les enquêtes les concernant.

À cet égard, l'humanité est en droit de faire son entrée dans le nouveau millénaire, complètement débarrassée des contentieux nés des vicissitudes de l'histoire du siècle si tourmenté et si tragique qui tire à sa fin. Dans cette perspective, les foyers de tension et de crise doivent être éteints. Le calvaire des peuples qui ne parviennent pas encore à exercer leur droit à l'autodétermination et à l'indépendance doit cesser. L'embargo imposé au peuple iraquien doit trouver une issue «moins pernicieuse» comme dirait le Secrétaire général de l'OUA, et conforme aux résolutions des Nations Unies. Le terrorisme, la criminalité transfrontière, les trafics de drogues et d'armes, qui minent les rapports

entre les États et affaiblissent d'autant l'intensité d'une coopération internationale pacifique et féconde doivent être en tête des priorités. L'élaboration d'une nouvelle morale des relations internationales pour une ère de paix et de prospérité commune doit également constituer une priorité.

Mais le Sommet d'Alger ne s'est pas limité à exprimer clairement la volonté de l'Afrique de clore la phase tragique des conflits qui la déchirent et d'accompagner pas à pas les efforts de la communauté internationale pour instaurer partout dans le monde une paix juste et durable. Il s'est penché sur les questions du développement économique, dans la logique du Traité d'Abuja, de la consolidation des réformes macroéconomiques à travers la relance d'une croissance soutenue et l'intégration régionale dans le cadre de l'unité africaine, dont le principe vient d'être consacré par le Sommet extraordinaire de Syrte.

Ce sommet, tout en affirmant sa solidarité et son soutien à la Libye soeur quant à la nécessité d'une levée définitive de l'embargo injuste qui lui est imposé, a décidé l'instauration de règles et de normes nouvelles de nature à favoriser l'évolution des structures et des modes de fonctionnement de l'OUA, dans la perspective d'aboutir à une union effective des pays du continent. Cette union sera à même d'assurer la sécurité de l'Afrique et de renforcer la coopération entre ses peuples, lui conférant ainsi la considération et la place qui lui reviennent, eu égard tant au lourd tribut payé à travers l'histoire de l'humanité, fait de sacrifices, d'asservissement, d'exploitation et de spoliation durant l'époque coloniale, qu'à son potentiel matériel et humain ainsi qu'à tout ce qui la distingue du reste du monde. Bref, le Sommet de Syrte s'est attaché à réaffirmer le droit plein et entier du continent africain à être partie prenante dans le processus de mondialisation. Ainsi, la justice sera égale pour tous et les nouveaux concepts dont la mondialisation est porteuse, seraient prémunis contre toute forme d'iniquité, d'abus ou d'exclusion.

Il a enfin posé la nécessité de promouvoir de nouvelles formes de coopération et de partenariat entre l'ONU et l'OUA dans tous les domaines. Il a proposé une nouvelle éthique des relations internationales, où les exigences de la production et de la compétitivité ne doivent occulter ni les intérêts supérieurs d'une humanité menacée dans son existence même par toutes sortes de dégradations et de fléaux qui affectent la nature, l'humanité, les valeurs et les institutions, ni le droit des États nations à l'intégrité et à la souveraineté.

Nous ne dénions pas le droit aux opinions publiques du Nord de dénoncer les atteintes aux droits humains là où

elles existent. Nous ne dénonçons pas non plus à l'ONU le droit et le devoir d'entraide envers l'humanité souffrante. Mais nous demeurons très sensibles à toute atteinte à nos souverainetés, non seulement parce que la souveraineté constitue notre dernière protection contre les règles d'un monde inégal, mais aussi parce que nous ne sommes pas véritablement partie prenante ni dans la prise de décisions par le Conseil de sécurité, ni tant s'en faut dans le contrôle de leur application.

Aussi, dans la mesure où l'État souverain demeure incontestablement le lieu du contrat social et le cadre dans lequel doivent s'organiser les droits de l'homme — politiques certes, mais aussi économiques et sociaux —, la communauté internationale doit y favoriser la stabilité, c'est-à-dire pour nos pays en développement, la concorde et l'apprentissage de la démocratie. Mais cela restera chimérique tant que les vrais enjeux, qui sont ceux du développement économique et social, ne seront pas clairement posés. Car pour l'Afrique comme pour d'autres continents, tel est le coeur du problème.

Dès lors, le débat sur la notion d'ingérence apparaît comme étant loin d'être clos, car trois questions au moins appellent des réponses précises : premièrement, où s'arrête l'assistance et où commence l'ingérence? Deuxièmement, quelles sont les limites à tracer aux champs respectifs de l'humanitaire, du politique et de l'économique? Troisièmement, l'ingérence vaut-elle pour tous les États sans distinction ou bien seulement pour les États faibles ou affaiblis?

En tout état de cause, nous croyons fermement que l'ingérence ne peut intervenir sans le consentement de l'État concerné. Nous croyons fermement que les pays du Sud sont capables de surmonter leurs difficultés, pourvu que la solidarité, l'aide loyale et la sollicitude des pays développés et de la communauté internationale ne leur fassent pas défaut.

L'Algérie a payé un lourd tribut à la démocratie et, à l'instar des autres pays africains, supporte le coût social élevé des réformes qu'elle s'est données. Elle s'est engagée dans une vaste entreprise de renouveau national. Elle s'attelle à ramener la concorde civile, à approfondir son projet démocratique, à asseoir l'État de droit, à rénover et à moderniser la justice et l'administration. Bref, à créer les conditions pour la réalisation optimale des potentialités économiques du pays et de l'épanouissement individuel et collectif dans une société apaisée ou la libre entreprise, la justice et la dignité seront garanties pour tous.

Gigantesque entreprise s'il en est, rendue nécessaire après une décennie d'épreuves subies à la faveur d'une guerre qui ne dit pas son nom. Une guerre qui nous a été imposée et qui a permis au terrorisme et à l'extrémisme de violenter la société, les valeurs, la dignité et la conscience des hommes. De ce drame, auquel l'Islam est tout à fait étranger, mon pays émerge peu à peu. Beaucoup de choses ont été dites çà et là sur la tourmente qui l'a frappé, mais très souvent, hélas, par des personnes hostiles ou n'ayant qu'une connaissance superficielle de la société algérienne et de ses problèmes. Je m'interdis de porter un jugement de valeur sur l'opinion des uns et des autres. J'ai la faiblesse de croire que lorsqu'un peuple a été exposé pendant une décennie à une tragédie telle que la tragédie algérienne, avec le courage et la ténacité qui ont été ceux du peuple algérien, il a au moins mérité qu'on lui reconnaisse le droit de recourir aux institutions de sa République pour se défendre.

Oui, mon pays a été meurtri — dans la chair de ses enfants. Des dizaines de milliers d'entre eux sont morts, victimes du fanatisme des uns, de la folie des autres et, dans tous les cas, de la confusion générale qui a mis l'État républicain au bord de l'effondrement, d'où le désir impérieux de l'Algérie de défendre son existence.

Dans un tel contexte fait de passions déchaînées, de désordres, d'instincts meurtriers, de marginalisation de la société, de nihilisme ravageur, de sang et de larmes, des hommes, des femmes, des enfants ont vécu d'indicibles souffrances tandis que l'infrastructure du pays subissait des destructions flagrantes et systématiques très préjudiciables à son économie.

Aujourd'hui, le peuple algérien s'évertue à panser ses blessures. Il fait de la concorde civile l'axe directeur du redressement national, démontrant par là le caractère foncièrement magnanime de ses enfants et leur attachement aux hautes valeurs de tolérance qui caractérisent l'Islam authentique. Aujourd'hui, le peuple algérien répudie la violence parce qu'elle n'est pas de ses traditions. Il est attaché aux droits de l'homme dont il a fait l'axe principal de son combat pour l'indépendance et l'édification de son pays. Il l'a prouvé en donnant, résolument, à la faveur d'une participation massive au référendum du 16 septembre, son appui total à la loi sur la concorde civile votée en juillet par le Parlement. Il l'a également prouvé en ouvrant son coeur et en tendant une main généreuse à tous ceux qui ont défié la société et les lois de la République. Il le fait en s'appuyant sur le droit, qui s'inspire des plus hauts idéaux de l'État de droit et qui, sans être répressif, ne sera violé par personne, y compris l'État. Il l'a fait parce que, fidèle à lui-même, il

sait que seules la paix et la solidarité constituent les clefs du progrès économique et social.

Les principes que nous préconisons au plan des relations internationales, nous nous efforçons aussi de les mettre résolument en oeuvre au plan national, chez nous. Avec le recouvrement de la paix, nous consoliderons toutes les libertés. Nous consacrerons irréversiblement la culture de la démocratie et du pluralisme. Nous avons entrepris de lever tous les obstacles bureaucratiques qui entravent au plan national la libre activité économique, oeuvrant ainsi à instaurer les règles du libéralisme social et de l'économie de marché.

Nous poursuivrons au plan régional les négociations avec l'Union européenne au sujet de l'accord d'association et du processus de Barcelone. Nous ne ménagerons aucun effort pour relancer le projet de construction de l'Union du Maghreb arabe sur la base d'une inspiration renouvelée, d'une démarche rationnelle et d'objectifs réalistes établis afin d'aboutir à un édifice viable, fiable et durable. À l'instar des autres pays, l'Algérie poursuivra ses négociations d'accession à l'Organisation mondiale du commerce. À l'échelle africaine, elle oeuvrera sans relâche pour faire avancer les accords d'intégration économique conclus dans le cadre de l'Organisation de l'unité africaine, résorber les conflits qui déchirent le continent et promouvoir une paix durable, propice à un développement soutenu.

Bref, l'Algérie considère que, pour contribuer utilement au devenir du monde, au règlement pacifique des conflits, à la stabilité internationale, à la solidarité des nations, à l'équité dans les rapports internationaux, elle doit s'insérer économiquement et politiquement dans le monde, se moderniser, renforcer et libérer le cadre général de fonctionnement de son économie, encourager l'investissement privé, assurer l'égalité des chances de ses citoyens et leur développement humain. Cette démarche globale et cohérente sera adoptée par mon pays pour réussir son adaptation au mouvement du monde et retrouver ainsi sa place légitime dans le concert des nations du monde, une place que lui vaut son action traditionnelle en faveur des idéaux de l'Organisation.

L'Algérie est en train de remonter la pente. Elle est entrée dans une phase de convalescence. Elle le fait grâce au potentiel, à la vitalité et à l'énergie de son peuple, et aussi grâce à la solidarité des nations soeurs et de ses amis de par le monde, qui sont nombreux et auxquels j'adresse de cette tribune la profonde gratitude et la reconnaissance du peuple algérien.

Nous sommes à la fin d'un siècle et au seuil du prochain siècle. Nous sommes à la fin d'un millénaire et au seuil d'un autre. Je partage quelque peu la croyance qui accorde à ces jalons de l'ère contemporaine un effet sur la vie de l'humanité et sur son évolution.

Le XXe siècle a eu ses heures de gloire, notamment dans le parachèvement de la décolonisation et dans la lutte contre le racisme et l'élimination de l'apartheid. Mais il a connu aussi des échecs, apparents dans la persistance du sous-développement et de la pauvreté et dans la quête sans fin pour une meilleure entente entre les peuples.

Serons-nous suffisamment inspirés par ces événements au point de changer les mentalités qui sont encore figées dans des conceptions dépassées de la vie internationale? Saurons-nous tendre une main fraternelle afin que le bien-être soit mieux partagé sur notre planète? Serons-nous capables de préparer pour les générations futures un monde meilleur que celui dans lequel nous vivons? Il n'est pas interdit de répondre «oui» à toutes ces questions et c'est avec cette parole d'espoir que j'achève cette intervention.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République algérienne démocratique et populaire de l'allocution qu'il vient de prononcer.

M. Abdelaziz Bouteflika, Président de la République algérienne démocratique et populaire, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution de M. Sam Nujoma, Président de la République de Namibie

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République de Namibie.

M. Sam Nujoma, Président de la République de Namibie, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Sam Nujoma, Président de la République de Namibie, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

Le Président Nujoma (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, ces lieux ne vous sont pas étrangers ici, aux Nations Unies. Pendant 14 années difficiles et éprouvantes,

vous avez vaillamment mené une lutte diplomatique aux Nations Unies pour la liberté de notre peuple et l'indépendance de notre pays. Vos efforts personnels remarquables et votre détermination inébranlable n'auraient pu être mieux couronnés. Le peuple de la République de Namibie est très fier de vous voir présider l'Assemblée générale, à sa cinquante-quatrième session. En leur nom et en mon nom propre, j'exprime toute notre reconnaissance à tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui vous ont élu à la présidence de cette session.

Monsieur le Président, en assumant ces fonctions très importantes, vous suivez les traces mémorables de Mongi Slim, de la Tunisie, d'Alex Quaison-Sackey du Ghana, d'Angie E. Brooks du Libéria, d'Abdelaziz Bouteflika de l'Algérie, de Salim Ahmed Salim de la Tanzanie, de Paul J. F. Lusaka de la Zambie, de Joseph N. Garba du Nigéria et d'Amara Essy de la Côte d'Ivoire. Ces éminents fils et filles d'Afrique ont présidé l'Assemblée générale entre 1961 et 1994. Ils ont rempli l'Afrique de fierté et ils ont rendu un grand service à la communauté internationale. Il vous faudra tenir compte des vues de tous les États Membres de l'ONU, grands et pays, riches et pauvres. C'est ainsi que vous pourrez maintenir et faire progresser plus avant l'intégrité et l'importance de cette assemblée, organe le plus représentatif des Nations Unies. Je peux vous assurer, Monsieur le Président, de l'appui loyal et sans réserve de la délégation namibienne.

Au cours de votre mandat, vous travaillerez aux côtés d'un autre fils illustre et engagé de l'Afrique, M. Kofi Annan, originaire du Ghana, un pays qui a allumé la flamme de la décolonisation en Afrique. Monsieur le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, je peux vous assurer de tout l'appui de mon Gouvernement. Le Gouvernement et le peuple de la Namibie vous rendent tout particulièrement hommage pour les efforts déterminés que vous avez déployés en vue de promouvoir le règlement pacifique des conflits et de soulager le sort de ceux qui sont dans le besoin, en Afrique et ailleurs dans le monde.

Je souhaite joindre ma voix à celle du Président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine, mon frère et collègue, le Président Abdelaziz Bouteflika de la République algérienne démocratique et populaire. Il a présenté les demandes et les espoirs du peuple africain à cette assemblée, ainsi que leur détermination à faire face aux défis lancés à l'Afrique. Inspiré par l'esprit du dernier sommet de l'OUA qui s'est tenu à Alger, le Président Bouteflika a évoqué un continent confronté à des difficultés dans son développement mais dont le peuple n'a pas perdu espoir : un peuple travailleur mais dont les efforts en vue de per-

mettre à l'Afrique de réaliser son potentiel sont entravés par des problèmes économiques et sociaux. C'est de certains de ces problèmes dont je voudrais parler.

Les inégalités économiques, le fardeau de la dette, les injustices sociales, le chômage, les réfugiés et la dégradation de l'environnement représentent aujourd'hui des problèmes intolérables dans de nombreuses régions du monde. On peut se demander si ces souffrances ne sont pas devenues une manière de vivre pour la majorité des peuples des pays en développement. En avons-nous conclu que nous ne disposons pas des ressources nécessaires pour éduquer toutes les femmes, les hommes et les enfants du monde et pour faire en sorte qu'ils soient productifs et en bonne santé? Tous les acquis technologiques qui sont aujourd'hui à notre disposition ne pourraient-ils pas être mis au service de l'humanité tout entière? Des voix pleines de raison nous ont dit que ceux qui sont dans l'opulence aujourd'hui devront leur avenir à ceux qui vivent dans les privations.

On a dit que la solution au sous-développement est la mondialisation et la libéralisation de l'économie mondiale. Cela nous impose d'être tous égaux alors qu'en fait, nous ne le sommes pas. Je pense que la mondialisation n'est viable que si nous transformons ce pur concept en réalité. Il faut que ce soit une entreprise collective qui bénéficie à chacun d'entre nous. Il n'est que logique et, en fait, moralement juste qu'aucun homme, aucune femme, aucun enfant n'ait faim alors que d'autres baignent dans l'opulence. La mondialisation ne doit pas se réduire à une prospérité protégée et sélective. Sinon, c'est la paix et la stabilité internationales qui seront en danger. Tant qu'un milliard de personnes vivront dans une pauvreté abjecte et seront privées de l'accès à l'eau potable, qu'elles ne sauront ni lire ni écrire, les avantages de la mondialisation ne seront pas universels. Une donnée réelle, de l'inégalité des États, doit être au centre de tous les débats sur l'économie mondiale. L'ONU peut et doit aider les pays en développement à tirer les plus grands bénéfices possibles d'une économie mondialisée.

La plus lourde menace du XXe siècle a été le niveau inacceptablement élevé d'une pauvreté toujours plus profonde, qui prive l'humanité de sa dignité. Je voudrais rappeler que l'un des engagements pris lors du Sommet mondial pour le développement social, tenu à Copenhague en 1995, visait à réduire de moitié le niveau de la pauvreté d'ici 2015. Pour parvenir à cet objectif, l'Afrique subsaharienne doit avoir un taux de croissance annuel de 7 %. L'avenir est sombre, mais il existe une ferme détermination de surmonter tous ces obstacles et de réussir.

L'Afrique compte 10 % de la population mondiale, mais elle ne produit que 1 % du produit national brut du monde. L'investissement étranger direct en Afrique subsaharienne est évalué à seulement 3 % du total au niveau mondial. Alors que la plupart des pays les moins avancés se trouvent en Afrique, ce vaste continent riche mais sous-développé continue de poser des problèmes à notre Organisation. On parle beaucoup de pauvreté et de maladie pour décrire la situation dans plusieurs parties de l'Afrique. Les conflits armés qui déchirent diverses régions du continent continuent de spolier l'Afrique de ses ressources humaines et naturelles. Cela fait oublier les réalisations d'ensemble qu'elle continue d'accomplir. L'Afrique d'aujourd'hui se démocratise et entreprend des réformes économiques pour développer au maximum la prospérité sociale et économique de ses populations. Et, en effet, un grand nombre de pays ont enregistré une croissance économique non négligeable.

Cependant, les réformes politiques et économiques ne suffiront pas à elles seules à engendrer une croissance économique soutenue. Une augmentation de l'investissement étranger direct est nécessaire pour compléter ces réformes et pour maintenir le taux de croissance actuel. C'est alors seulement que pourront s'améliorer les conditions de vie des populations africaines. Permettez-moi de souligner que l'investissement étranger direct ne saurait remplacer l'aide publique au développement. À court terme, l'aide étrangère sera un complément nécessaire des propres efforts de redressement et de développement de l'Afrique.

En 1990, j'ai participé au Sommet mondial pour les enfants, ici à l'ONU, en tant que Président nouvellement élu de la République de Namibie. Je suis fier de dire que nous étions parmi les premiers pays d'Afrique qui aient parachevé leur programme d'action national pour la mise en oeuvre des conclusions du Sommet. Notre parlement a ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant et, en fait, la plus grande partie des pays africains ont ratifié ce document dont nous sommes sur le point de célébrer le dixième anniversaire. Cette Convention énonce les normes juridiques que nous devons observer pour garantir que les enfants puissent s'épanouir pleinement. Pourtant, à notre consternation, trop d'enfants sont privés de leur enfance.

Lorsqu'un enfant se trouve exposé à un conflit armé, absolument tous ses droits lui sont refusés et il est alors traité exactement comme un adulte. Et, quand cela se produit, la société est alors malheureusement tombée à son plus bas niveau et le reste de l'humanité ne saurait rester impassible face à une telle situation. Nous pouvons et nous devons empêcher que des conflits n'éclatent afin de créer un environnement dans lequel tous les enfants puissent vivre,

jouer et grandir en sécurité. Ce n'est qu'en instaurant une culture de la paix que nous pourrions lutter contre toutes les formes d'exploitation des enfants et mettre fin en particulier au phénomène des enfants soldats.

Je voudrais donc souligner que si chaque mètre carré de terre rendu inaccessible à cause des mines terrestres pouvait être à nouveau cultivé, beaucoup d'enfants, en particulier en Afrique, ne souffriraient plus de la faim. Et si chaque enfant soldat qui porte un fusil en Afrique pouvait être scolarisé, l'avenir de ce continent serait alors assuré.

À l'aube du nouveau millénaire, nous pouvons tous regarder avec fierté en arrière et admirer les grandes réalisations que l'humanité a accomplies pour améliorer les conditions de vie de millions d'individus dans le monde. L'auto-route de l'information a modifié à jamais les pratiques commerciales. L'Internet a maintenant étendu son réseau à une grande partie du monde.

En dépit de tout cela, une grande partie de l'Afrique lutte encore pour avoir un accès effectif à la connaissance et à l'information. En outre, malgré nos efforts pour nous «connecter», nous devons à présent faire face au problème du réglage des ordinateurs avant le 31 décembre 1999, afin d'éviter une catastrophe. La Namibie demande à tous les pays qui ont les ressources et les connaissances nécessaires de bien vouloir aider les pays en voie de développement à résoudre ce problème. La communauté internationale doit encourager le partage des connaissances, parce que tout partage de connaissance est toujours mutuellement bénéfique. Les pays développés n'ont rien à perdre et tout à gagner en partageant la technologie de l'information avec les pays en voie de développement.

La pandémie du VIH/sida érode les gains réalisés par de nombreux pays africains sur le plan socioéconomique et celui du développement. Le sida est considéré comme la principale cause de mortalité dans de nombreux pays, dont la Namibie. Mon gouvernement vient d'adopter un Plan national stratégique de lutte contre le VIH/sida pour la période 1999-2004. Le but de notre plan national est de faire reculer significativement l'épidémie, en mettant l'accent sur les efforts de prévention et de contrôle. En plus des programmes de la Communauté des États de l'Afrique australe, mon pays a pris un certain nombre de mesures pour que les personnes infectées par le VIH ne souffrent pas de discrimination. La communauté internationale doit soutenir les efforts menés par les gouvernements africains pour mettre en oeuvre leur programme de lutte contre la propagation du sida.

En juin prochain, nous convoquerons deux sessions extraordinaires de l'Assemblée générale pour examiner les progrès accomplis par les gouvernements dans l'application des engagements pris lors de la quatrième Conférence sur les femmes et lors du Sommet mondial sur le développement social. Saisissons ces occasions pour faire de l'égalité entre les peuples une réalité et de l'intégration sociale, la norme, pour que les hommes et les femmes puissent vivre ensemble dans l'égalité et en tant que partenaires.

Récemment, nous avons été témoins d'un certain nombre d'événements positifs dans le domaine du désarmement. Toutefois, en dépit de ces faits nouveaux, l'absence de progrès tangibles sur la question clef du désarmement nucléaire continue de nous inquiéter. Le problème central est la détermination des pays disposant de l'arme nucléaire, malgré leurs obligations découlant du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, d'avoir décidé de garder indéfiniment leurs armes, sous le prétexte que leur arsenal nucléaire est essentiel à leur sécurité nationale. Afficher une telle prétention revient à inviter les autres États à acquérir des armes nucléaires sous le même prétexte, car chaque État doit protéger sa sécurité nationale. En réalité, les armes nucléaires sont devenues un moyen d'exercer des pressions et un chantage sur les autres pays. Aucun État, aucun groupe d'États ne doit avoir le monopole des armes nucléaires. C'est un nouveau type d'apartheid, inacceptable aujourd'hui.

Au cours de ce siècle, la paix et la sécurité internationales ont été menacées par la conduite barbare de quelques individus qui ont offensé la conscience de l'humanité en commettant des crimes odieux. La Namibie s'oppose à de tels actes, méthodes et pratiques de terrorisme et réaffirme qu'elle les condamne sans équivoque. Au sommet de l'Organisation de l'unité africaine, à Alger, les dirigeants africains ont adopté la Convention sur la prévention et la lutte contre le terrorisme. L'élimination de ce fléau nécessite donc une coopération étroite de tous les États Membres de l'Organisation des Nations unies. Et les mesures adoptées pour le combattre doivent être fondées sur le droit international et les conventions internationales pertinentes et surtout être conformes aux principes de la charte des Nations Unies.

La réforme du Conseil de sécurité des Nations Unies constitue l'une des composantes des efforts menés pour renforcer, revitaliser et démocratiser l'Organisation. La composition du Conseil de sécurité ne reflète pas l'augmentation importante du nombre des États Membres. En outre, cette composition ne respecte pas les principes de la représentation géographique équitable et de l'égalité des États.

Au Conseil de sécurité actuel, en particulier dans la catégorie des membres permanents, les pays en développement sont très sous-représentés. Maintenir cet état de fait, c'est éroder les principes de démocratie et de justice. Même un Conseil, dont les membres sont choisis de manière sélective ou incomplètement réformé qui ne tienne pas compte des principes d'équité et d'équilibre, irait à l'encontre de l'esprit de la Charte.

Mon gouvernement est par conséquent résolument favorable à l'idée de corriger les déséquilibres existant dans la composition du Conseil de sécurité. Il doit devenir une institution démocratique et véritablement représentative, sans se laisser influencer par les tendances injustes et les pratiques du passé.

Nous soutenons l'élargissement du Conseil de sécurité dans les deux catégories : membres permanents et non permanents. Les pays en voie de développement doivent être adéquatement représentés, dans un Conseil de sécurité réformé et démocratisé. L'Afrique mérite au moins deux sièges permanents et des sièges supplémentaires non permanents dans le Conseil élargi. La Namibie étant un membre du Mouvement des pays non alignés appuie la création d'un Conseil réformé qui ne compterait pas moins de 26 membres. Nous ne sommes pas du côté de ceux qui prônent un nombre moins élevé de membres, au nom de l'efficacité.

On sait par expérience que l'inefficacité ou l'inaction du Conseil de sécurité a été due dans le passé à la menace de veto agitée par ceux qui en possèdent le droit, et non au nombre des membres du Conseil. Pour des raisons politiques, la Namibie est opposée au droit de veto en raison de son caractère non démocratique. Il ne peut même être annulé par le droit ou par la procédure, comme cela se fait dans les pays démocratiques. L'exercice du veto ne fait que perpétuer les différences existant entre les membres du Conseil. Dans certains cas, il a beaucoup contribué à la division et à l'inaction du Conseil. Dans d'autres cas, il a même prolongé les conflits et les souffrances humaines. Si le veto ne peut être aboli immédiatement, il faudrait cependant en réduire progressivement l'application jusqu'à l'éliminer totalement.

La question de la Palestine reste au coeur du problème du Moyen-Orient. Ce n'est que lorsque le peuple palestinien aura retrouvé ses droits inaliénables qu'il pourra y avoir une paix durable. Nous nous félicitons de la reprise des négociations de paix entre les dirigeants israéliens et palestiniens. Je réaffirme l'appui politique et diplomatique indéfectible de mon gouvernement au peuple palestinien sous la direction du Président Yasser Arafat.

Avec la fin de la guerre froide, il y a presque 10 ans, nous pensions tous pouvoir partager les dividendes de la paix. Il est donc regrettable que Cuba continue d'être victime d'un embargo commercial, financier et économique cruel, qui doit être levé immédiatement. La Namibie demande la fin de l'embargo pour que le peuple de Cuba puisse vivre dans la paix et la prospérité avec tous ses voisins.

Le peuple du Timor oriental a attendu longtemps de jouir de son droit à l'autodétermination, à la liberté et à l'indépendance. Le 30 août 1999, le rêve caressé par ce peuple de choisir son propre avenir s'est concrétisé par référendum, à une majorité écrasante. La communauté internationale devrait aider le peuple du Timor oriental à parachever ce processus vers l'édification d'un État-nation, la paix, la sécurité et le développement. Nous saluons la décision du Gouvernement indonésien d'inviter la communauté internationale au Timor oriental, par le biais du déploiement d'une force de maintien de la paix des Nations Unies. Nous demandons à l'Indonésie de coopérer au plein succès de cette opération.

En ce qui concerne le Sahara occidental, mon gouvernement prend note des progrès accomplis dans la voie de la tenue d'un référendum libre et équitable. Nous demandons aux parties, et en particulier au Royaume du Maroc, de coopérer avec l'ONU pour permettre au peuple sahraoui d'exercer son droit à l'autodétermination.

Malgré ces difficultés, mon gouvernement considère l'Organisation des Nations Unies et ses institutions comme le meilleur instrument dont nous puissions disposer pour promouvoir la paix mondiale, le commerce international et une coopération accrue. L'admission de la République de Kiribati, de la République de Nauru et du Royaume des Tonga a contribué à renforcer encore notre Organisation. La Namibie s'en félicite et leur souhaite la bienvenue en notre sein.

Dans le climat international actuel, l'ONU est la seule voix qui puisse s'élever pour ramener la paix dans les zones déchirées par la guerre, assurer le développement des régions qui en ont le plus besoin et régler les différends entre États. Toutefois, pour accomplir efficacement ses nombreuses tâches et devoirs, l'ONU a besoin d'argent et de ressources de la part de tous les États Membres sans exception. Bref, l'ONU doit incarner les espoirs et les aspirations de l'humanité et refléter en même temps les réalités de notre époque.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République de Namibie de l'allocution qu'il vient de prononcer.

M. Sam Nujoma, Président de la République de Namibie, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution de M. Edouard Chevardnadzé, Président de la Géorgie

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la Géorgie.

M. Edouard Chevardnadzé, Président de la Géorgie, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Edouard Chevardnadzé, Président de la Géorgie, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

Le Président Chevardnadzé (*parle en géorgien; interprétation en anglais assurée par la délégation*) : Je suis maintes fois monté à cette tribune et chacun de mes discours depuis 1985 m'est resté frais à la mémoire. D'abord, parce que je ne peux imaginer une tribune plus haute dans le monde. Et, ensuite, parce que mon destin politique personnel a voulu que ma présence ici coïncide toujours avec des périodes de grand changement. La dernière fois que j'ai parlé devant l'Assemblée générale, c'était en 1992, lorsque j'étais déjà chef d'État de mon pays, la Géorgie. Ce fut, là aussi, un moment rempli d'émotion, le moment où mon pays naissait dans la douleur à l'indépendance.

Aujourd'hui, je me trouve devant l'Assemblée à la fin d'un siècle particulièrement tumultueux qui a consacré, selon moi, le triomphe de la liberté. Non pas que la liberté soit devenue la norme universelle — ce n'est malheureusement pas encore le cas —, mais plutôt parce que la notion de liberté a pris la première place dans l'échelle des valeurs politiques et que c'est notre siècle qui a fait échec aux plus grands ennemis de la liberté et de la démocratie. L'événement probablement le moins prévisible et le plus important a été peut-être la chute de l'empire soviétique, qui a marqué la fin de la guerre froide, du monde bipolaire et de l'ordre mondial de l'après-guerre.

L'effondrement des empires suit toujours plus ou moins le même schéma. Pour commencer, les forces centri-

fuges triomphent, mais ensuite la puissance dominante commence à se ressentir de l'absence des territoires perdus, et essaie de grouper autour d'elle l'ancien espace impérial.

Or, l'histoire a démontré que les rêves que nourrissent les réactionnaires impériaux de voir se rétablir un empire restent à coup sûr inaccomplis. Le cours de l'histoire est irréversible. Les réactionnaires d'aujourd'hui ont toutefois encore la possibilité de reconstituer le passé partiellement, sinon totalement, en maintenant des sphères d'influence sur les territoires de l'ex-empire. Je ne parle pas ici des sphères d'intérêt, ni même des intérêts stratégiques. Il est normal, dans la pratique des relations entre États, de faire coïncider les intérêts par des voies civilisées. Cependant, le concept de sphères d'influence, en particulier dans le contexte de la mondialisation, constitue un anachronisme.

Je voudrais revenir maintenant sur la fin de la guerre froide et du monde bipolaire. Comme j'ai été amené à participer à ce processus, je pense qu'une explication s'impose, puisque le débat sur le pourquoi et le comment de ce qui s'est passé se poursuit jusqu'à ce jour.

Je ne nie pas que les raisons de la fin de la guerre froide aient été nombreuses et complexes. Je voudrais cependant souligner en particulier le rôle de la nouvelle manière de penser, qui est née bien avant la perestroïka. Je suis certain qu'aucune crise économique prolongée, ni même aucun projet de «guerre des étoiles», n'aurait contraint le camp socialiste à se démocratiser ou à prendre des mesures radicales sur la scène internationale en vue de surmonter l'affrontement si c'était des dirigeants de la vieille école, au lieu de Mikhaïl Gorbatchev et de son équipe, qui étaient restés à la tête de l'État soviétique.

Puisque je viens de citer le nom de Mikhaïl Gorbatchev, personnalité éminente de notre époque, je me dois de lui présenter mes condoléances à l'occasion du décès de son épouse, Raïssa Gorbatchev.

La nouvelle manière de penser de cette période comportait de nombreux aspects, mais nous pouvons la décrire de façon générale comme visant à conférer un caractère plus humain à toutes les sphères de la vie politique et publique.

Dans les relations internationales, cela impliquait avant tout le remplacement de l'idéologie fondée sur les classes sociales par une approche éthique, conforme aux valeurs universelles. Ce n'est que grâce à cette nouvelle approche que les pays du bloc soviétique et de l'Europe de l'Est ont pu faire leurs choix démocratiques avec relativement peu de

difficultés. Sans cette nouvelle manière de penser, il aurait été difficile de concevoir le retrait des troupes soviétiques de l'Afghanistan ou l'événement véritablement historique que fut la chute du mur de Berlin, ainsi que la réunification de l'Allemagne et la libération de l'Europe de l'Est qui en ont résulté.

L'ancienne école a eu du mal à s'accommoder de la nouvelle. Les deux ne pouvaient tout simplement pas coexister. De plus, tout le monde n'acceptait pas l'idée de remplacer l'approche fondée sur les classes sociales par la primauté des valeurs universelles. Je me souviens encore des conflits d'opinion et du bouleversement que j'avais provoqués dans tout le monde soviétique, la première fois que j'ai entretenu le corps diplomatique soviétique de ce concept.

Mais n'en a-t-il pas toujours été ainsi? Historiquement, les changements de cette ampleur ont toujours été précédés par un renouvellement des valeurs de référence dans l'esprit des hommes, c'est-à-dire que c'est la nouvelle manière de penser qui a dû faire son apparition d'abord. Tel a été le cas aux XVIe et XVIIe siècles, quand est né un nouveau monde fondé sur la pensée scientifique, et aussi au siècle des Lumières, quand les idées d'égalité et d'humanisme ont donné naissance à la théorie et à la pratique de l'état démocratique.

Dans les ouvrages historiques et les mémoires consacrés à la fin de la guerre froide, on parle souvent de gagnants et de perdants. Il est erroné de réduire à des termes aussi simples cet événement des plus complexes et de telle portée dans l'histoire du monde. Par exemple, comment peut-on dire de la Russie qu'elle a été «vaincue» alors que c'est elle qui a donné l'exemple aux autres peuples en créant son propre État indépendant? On pourrait se poser la même question pour d'autres États qui appartenaient à ce que l'on appelait le camp socialiste et qui sont aujourd'hui des démocraties indépendantes.

Le mérite de la victoire sur la guerre froide appartient également aux représentants des camps antérieurement opposés qui avaient en commun cette nouvelle manière de penser et le noble idéal de sauver l'humanité d'un cauchemar nucléaire.

Si nous voulons absolument parler de perdant, il faut plutôt dire que c'est l'ancienne pensée sclérosée qui a été vaincue, pour laisser la place à un nouveau sens commun. La transition des mentalités doit se produire à chaque étape du développement humain. La fin de la guerre froide

représente une occasion à de nouveaux horizons intellectuels de la plus haute portée à l'échelle du XXe siècle.

Le processus de renouveau de la pensée n'aboutit jamais à un terme définitif. La stagnation équivaut à un retour en arrière. Au seuil du nouveau millénaire, il faut que nous concevions une nouvelle manière de penser, de nouveaux principes dans les relations entre États et une nouvelle approche des problèmes et menaces qui nous sont communs.

Aujourd'hui, presque 10 ans après le lever du Rideau de fer et la fin de la guerre froide, on rencontre souvent un certain scepticisme quant à cette grande révolution démocratique et libérale du XXe siècle. «Qu'est-ce qui a changé après tout?» demandent certains. En fait, il est grand temps que nous procédions à une évaluation complète de ce qui s'est passé et que nous fassions le relevé des multiples perspectives nouvelles qui se sont présentées suite à ce glissement tectonique, ainsi que des problèmes fort complexes auxquels on ne songe guère jusqu'à présent.

Mon vieux pays, la Géorgie, fait partie de ces nouveaux États indépendants qui constituent un bon point d'observation pour découvrir à la fois les vertus et les faiblesses du processus en cours dans ce nouveau monde post-bipolaire.

Bien que l'histoire de l'État géorgien s'étende sur plus de trois millénaires, les vicissitudes de l'histoire ont fait que nous avons dû recommencer à édifier notre État-nation à partir de rien au cours de la dernière décennie de ce siècle. Les débuts se sont avérés particulièrement difficiles. L'incompétence et l'inexpérience totales de ses premiers dirigeants post-communistes ont plongé la Géorgie dans le conflit et la guerre civile. Il en a résulté un effondrement économique total et la perte des vagues notions d'État héritées du système soviétique. La Géorgie s'est en fait trouvée isolée du reste du monde. S'est ajouté à cela une flambée sans précédent de la criminalité, dont l'éradication a pris plusieurs années.

C'est au printemps de 1992 que la Géorgie a commencé à sortir de son isolement, lorsqu'elle est devenue Membre de l'Organisation des Nations Unies, de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et de la Coopération économique de la mer Noire et qu'elle a commencé à établir des relations diplomatiques avec ses voisins et avec d'autres nations plus éloignées. En fait, c'est au cours de cette période difficile que notre pays — son peuple et ses dirigeants — a fait son choix. Désormais, la Géorgie suivrait le chemin conduisant à une société libre et démocratique

et à une économie de marché à orientation sociale. Malgré de sérieux obstacles qui surgissaient constamment sur son chemin, la Géorgie ne s'est jamais écartée du chemin qu'elle a choisi de suivre.

La communauté internationale n'a pas manqué de prendre bonne note des principes et de la pratique sous-tendant la construction de notre pays démocratique. Dans ces nouvelles conditions, alors que la confrontation bipolaire n'existait plus, les organisations internationales ont pu étendre leurs activités au monde entier afin d'aider les États qui en avaient besoin et de contribuer à leur développement. L'Organisation des Nations Unies, le Fonds monétaire international, la Banque mondiale, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, l'Union européenne et tout particulièrement les États-Unis, l'Allemagne et les Pays-Bas, ainsi que d'autres pays ou institutions, nous ont offert leur aide.

L'année 1995 a de fait été une année cruciale pour la Géorgie entrée dans une ère nouvelle. C'est cette année-là que nous avons adopté une nouvelle constitution démocratique et que nous avons tenu les premières élections parlementaires et présidentielles. C'est cette année-là aussi que nous avons accédé à la stabilité financière et introduit une nouvelle devise nationale. À la fin de cette année, pour la première fois dans l'histoire de la Géorgie démocratique, nous avons vu augmenter le produit intérieur brut. Et ce qui est également très important, l'ordre public régnait dans le pays et la flambée de criminalité était enfin freinée.

C'est cependant en cette même année — 1995 — que la première bombe a éclaté. C'était un acte terroriste qui visait le chef d'État de la Géorgie. Cet acte barbare signalait au monde que les progrès de la Géorgie vers la démocratie ne plaisaient pas à tout le monde, surtout si la Géorgie devait réussir sur le chemin qu'elle avait choisi.

Ces dernières années ont démontré que les tendances positives sont devenues irréversibles en Géorgie. En 1996 et 1997, le taux annuel de croissance économique était d'environ 11 %, le taux de change était stable et l'inflation continuait de diminuer.

Tout aussi significatifs ont été les progrès accomplis dans la mise en place d'institutions et dans la création et l'application du cadre légal pour la société civile. À cet égard, il n'est pas exagéré de dire que la Géorgie a parcouru en quelques années une distance qui exige souvent des décennies. Je suis heureux de dire que la Géorgie continue de renforcer ses institutions démocratiques et de développer son économie en devenant un partenaire de l'aide interna-

tionale au lieu d'en être un simple bénéficiaire. Cela est possible en grande partie grâce au nouveau rôle que mon pays tente d'assumer, ces dernières années.

Depuis des décennies, les pays riches en combustible de la région de la mer Caspienne et d'Asie centrale étaient coupés du reste du monde par des murs qui les isolaient totalement. Ils ont maintenant commencé à chercher d'autres routes pour écouler leurs richesses sur les marchés mondiaux. Le sud du Caucase, surtout la Géorgie, avec ses débouchés sur la mer Noire, occupe une position exceptionnelle sur les voies de navigation déjà existantes entre l'Est et l'Ouest et entre le Nord et le Sud. Depuis le mois d'avril dernier, le pétrole passe vers l'ouest, le long du territoire de la Géorgie, à travers le nouveau pipeline Bakou-Supsa. Il y a bien longtemps, la Géorgie se situait sur la grande Route de la soie. Cette fonction est en train de renaître le long de cette grande route qui traversait les continents, rassemblant les peuples et encourageant la diffusion des cultures et l'échange des idées. Je fais allusion au grand espace eurasiatique et aux routes suivies par les transports.

Les organisations internationales et certains pays ont marqué un grand intérêt à la renaissance de la grande Route de la soie. L'Union européenne a mis en route les projets TRACECA et INOGATE, au titre desquels la construction de l'infrastructure nécessaire aux transports est financée et de nombreux autres réseaux possibles d'oléoducs et gazoducs envisagés. Le Sénat américain a récemment adopté un projet de loi d'appui à la stratégie de la Route de la soie, présenté par le Sénateur Brownbeck, qui prévoit de venir en aide aux États du Sud du Caucase et d'Asie centrale pour renforcer leur indépendance et leur développement économique, et de construire une infrastructure de transports comprenant de très nombreux oléoducs et des gazoducs. En outre, le Gouvernement japonais a développé une stratégie pour la nouvelle Route de la soie. La Chine et d'autres États participent également à la réalisation de ce projet. Les pays du Sud du Caucase — Azerbaïdjan, Arménie et Géorgie — ont signé avec l'Union européenne des accords de partenariat et de coopération entrés en vigueur en juin dernier. S'agissant des progrès de la Géorgie pour construire une société démocratique fondée sur la primauté du droit et le respect des droits de l'homme, ses réalisations ont été reconnues par le Conseil de l'Europe, dont la Géorgie est devenue cette année membre à part entière.

Comme je l'ai déjà dit, les modestes succès que nous avons obtenus sur la voie du développement indépendant — notre participation à des projets d'importance mondiale et notre aspiration à faire partie d'institutions internationales, régionales, et euro-atlantiques — ont irrité et continuent

d'irriter des forces réactionnaires dispersées sur le territoire de l'ex-Union soviétique, où elles créent une menace sérieuse aux régimes démocratiques des nouveaux États, y compris la Russie.

L'explosion terroriste de 1995 n'était pas un incident isolé; elle fut suivie par d'autres provocations et actes terroristes, dont une tentative d'attentat contre la vie du Président. Est-ce que ces tentatives visant à faire dévier la Géorgie de sa voie vont continuer? Nous ne pouvons en écarter l'hypothèse, car les changements géopolitiques de ce genre ne se font jamais sans à-coups. Les ennemis de notre pays utilisent tout l'arsenal à leur disposition, y compris la corruption de politiciens et l'achat de voix pour essayer de mettre en place un régime qui soit plus à leur goût.

Dans la conjoncture actuelle de mondialisation et d'interdépendance accrue, aucun pays ne peut échapper à la contagion de la crise économique. L'an dernier, la Géorgie indépendante a connu les premières répercussions d'une situation économique internationale défavorable, avec notamment la crise financière dans la Russie voisine, laquelle continue de jouer un rôle majeur dans le commerce extérieur de la Géorgie. Aujourd'hui, nous pouvons affirmer avec confiance que l'économie de marché et le système bancaire de la Géorgie, à peine nés, ont passé ce test avec succès; et les organisations internationales et les pays amis ont apporté une contribution majeure à notre capacité de survie.

Les conflits non réglés et la violation de notre intégrité territoriale demeurent le problème le plus douloureux de la Géorgie — en d'autres termes, le problème même qui s'inscrit dans une série de nouvelles menaces que la communauté internationale s'est avérée mal préparée à affronter. Après la campagne de génocide et de nettoyage ethnique des séparatistes abkhazes, avec un appui militaire extérieur, de nombreux civils de Géorgie et d'autre origine ethnique ont été tués et près de 300 000 personnes ont été déplacées. En dépit de l'aide fournie par notre gouvernement, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et d'autres organisations, ces victimes innocentes continuent de vivre dans une extrême pauvreté. Ces personnes gravement traumatisées ont été soumises à des brutalités inhumaines et demandent la protection de leur droit le plus inaliénable : le droit à vivre chez elles, dans leurs propres demeures. Il est regrettable que contrairement à l'affrontement des Balkans, le conflit abkhaze n'ait pas trouvé large place sur les écrans de télévision du monde entier, de sorte que la communauté internationale en est peu consciente. Ayant vu de mes propres yeux les brutalités commises, je suis sûr que les peuples «infectés» par la haine perdent leur humanité et se

conduisent avec la même barbarie au Kosovo, au Rwanda ou en Abkhazie.

Il est difficile de croire ce qui s'est passé. Avec l'aide d'unités militaires régulières et de mercenaires étrangers, les Abkhazes, qui ne constituaient à l'origine que 17 % de la population, ont expulsé la majorité en raison de son appartenance ethnique différente — géorgienne, arménienne, juive, russe, grecque, etc. Ceci fut accompli parallèlement à des exécutions sommaires et à des tueries de masse inspirées par la haine ethnique.

La participation d'entités internationales — l'Organisation des Nations Unies, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), la Fédération de Russie et le groupe des Amis du Secrétaire général — n'a pas donné de résultats tangibles. Je pense que l'une des raisons de l'échec des efforts menés pour régler ce conflit est que ce qui s'est réellement passé en Abkhazie n'a pas été objectivement évalué au niveau de l'organe international le plus élevé — le Conseil de sécurité auquel la Charte donne pour mandat d'agir en tant que garant de la sécurité dans le monde. Il est évidemment impossible de lutter contre le mal sans l'appeler par son nom — c'est-à-dire sans procéder à une évaluation appropriée des faits sur le plan juridique.

Les 21 résolutions des Nations Unies sur le conflit en Abkhazie (Géorgie) n'offrent pas une évaluation dénuée d'équivoques, en dépit du fait que les documents finaux de l'OSCE établis à Budapest et Lisbonne qualifient l'action des leaders séparatistes abkhazes de nettoyage ethnique. En fait, le seul objectif des leaders séparatistes, encouragés par les forces externes réactionnaires, était de changer la démographie de cette république autonome. Il est difficile d'imaginer qu'un régime qui a en fait atteint son but puisse être persuadé par une simple demande de laisser les personnes déplacées revenir.

Je ne veux pas être mal compris. Nous ne sommes pas assoiffés du sang de nos frères abkhazes, ni de vengeance. Je suis sûr qu'avec le temps les Géorgiens et les Abkhazes se retrouveront ensemble sur leur terre historique — la Géorgie. Mais en vue d'accélérer le processus de réconciliation, il faut évaluer équitablement cette tragédie sur le plan juridique.

Il n'est pas surprenant qu'en ce siècle où le concept de liberté en est venu à couvrir un champ si vaste, les droits de l'homme appellent une attention particulière. Avant que la Géorgie ne soit acceptée au sein du Conseil de l'Europe, les rapporteurs ont examiné notre situation en matière de droits de l'homme, en considérant le degré de liberté des médias,

les conditions de vie des prisonniers — y compris des pires délinquants — et plusieurs autres aspects des droits de l'homme. Nous sommes reconnaissants au Conseil de l'Europe et aux autres institutions internationales et organisations non gouvernementales de l'attention toujours aussi exigeante qu'ils ont portée à cet aspect critique de la vie de notre pays, ainsi que de leurs évaluations et recommandations.

Dans le contexte de cette attention aux questions de droits de l'homme, je trouve difficile de comprendre l'indifférence de la communauté internationale face au sort des 300 000 personnes actuellement déplacées d'Abkhazie et à la violation flagrante de leur droit fondamental de vivre dans leurs propres demeures. Il ne s'agit pas seulement de les aider ou non. Certes, leur situation serait beaucoup plus difficile sans l'assistance de l'ONU et l'aide humanitaire de certains pays. Mais du point de vue des droits de l'homme, la seule réaction à la mesure de leur situation consisterait à restaurer leurs droits inaliénables, autrement dit, à leur permettre de retourner dans leurs foyers et à tenir pour responsables ceux qui ont violé leurs droits, ne serait-ce qu'en appréciant à leur juste valeur les actes des auteurs du nettoyage ethnique. Malheureusement, on a peu fait à cette fin.

Bien qu'il ne soit peut-être pas approprié d'exprimer ses sentiments personnels du haut de cette tribune, il m'est difficile d'étouffer mon émotion en parlant de personnes complètement innocentes chassées de leurs foyers par une force brutale qu'anime la haine. J'ai le coeur lourd. Ayant participé aux processus complexes qui ont mis fin à la guerre froide, je croyais, comme ceux qui partageaient les mêmes vues, que le futur ordre mondial, libéré des affrontements entre les camps, ne permettrait pas d'injustices, que dans ces conditions nouvelles, l'Organisation des Nations-Unies et le Conseil de sécurité, qui sont au sommet de la hiérarchie des pouvoirs, pourraient empêcher des attaques isolées contre les normes de la vie civilisée.

L'Assemblée peut imaginer ma déception quand l'épuration ethnique de la population géorgienne s'est opérée et, disons-le en passant, reste impunie dans mon propre pays. J'ai pris la parole deux fois au Conseil de sécurité pour présenter un état et une explication détaillés de ce qui s'est passé, mais aucun progrès substantiel n'a encore été fait, même pas dans la formulation de ses résolutions. Ainsi déçu, il n'est pas étonnant que j'aie appuyé fermement l'opération menée par l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) au Kosovo, pour mettre un terme au nettoyage ethnique, car j'y ai vu la manifestation longtemps attendue d'une ferme prise de position contre le mal. En

même temps, cependant, personne ne doit interpréter l'action entreprise au Kosovo comme un appui même indirect au séparatisme agressif. À aucun degré j'ai toujours pensé que le séparatisme agressif et les tentatives de manipuler par la force les régimes démocratiques naissants sont les pires et plus dangereuses maladies des temps modernes.

Depuis la fin de la guerre froide, pendant laquelle la menace d'une guerre nucléaire était suspendue sur nos têtes comme une épée de Damoclès, alors que les conflits locaux, malgré leurs causes réelles, prenaient inévitablement une couleur idéologique, les politologues se sont donné le plus grand mal pour déterminer la nature du virus qui est à l'origine des agressions d'aujourd'hui, ainsi que les causes d'éventuels affrontements futurs. Les théories sont extrêmement intéressantes et les débats sur leur degré d'adéquation à la réalité se poursuivront sans nul doute pendant plusieurs années encore.

D'autre part, il suffit de jeter un coup d'oeil sur les conflits actuels pour voir clairement qu'à peu près tous sont liés à une interprétation incorrecte par les minorités ethniques du principe d'autodétermination et à une compréhension tout aussi incorrecte des droits des minorités par les nations titulaires et leurs gouvernants au regard de ce principe. Autrement dit, c'est ou bien le séparatisme agressif, ou bien une violation non moins agressive des droits des minorités ethniques, et dans certains cas l'un et l'autre, qui sont les causes de ces conflits.

Pendant ces affrontements, un segment donné de la population devient indésirable aux yeux d'une poignée de politiciens aventuriers. Ce «corps étranger» est alors expurgé au moyen d'une politique de «nettoyage ethnique» et de génocide. Il existe aujourd'hui sur la planète des centaines de lieux où certains groupes d'individus peuvent nourrir l'ambition de profiter de cette forme d'autodétermination et d'appliquer la méthode éprouvée — malheureusement, avec succès dans bien des cas — que j'appellerai la méthode d'ingénierie démographique. Il n'est pas difficile d'imaginer le chaos dans lequel serait plongé notre monde et les souffrances que des millions d'innocents endureraient tout simplement parce que leur origine ethnique est, pour ainsi dire, incorrecte.

Aujourd'hui, alors que l'époque des empires coloniaux est révolue, la question de l'intégrité de l'État et de l'autodétermination des peuples exige de nouvelles formules plus claires pour que chaque partie, dans une situation qui pourrait donner naissance à un conflit, soit consciente des limites de la légitimité internationale de ses prétentions. Dans les États démocratiques, où les gouvernements repré-

sentent de manière équitable les intérêts de tous les citoyens, l'autodétermination doit être considérée comme le droit à s'exprimer dans un sens très large, mais uniquement à l'intérieur des frontières d'un État qui, à son tour, respecte ces droits. On ne doit pas parler de séparation obtenue en recourant à la force ni de violation de l'intégrité territoriale.

Permettez-moi d'ajouter que la logique présentée par des camps adverses pour justifier un nouveau tracé des frontières imposé par la force tourne toujours autour d'une soi-disant nécessité de rétablir la justice dictée par l'histoire. L'histoire, que l'on ne saurait guère considérer comme une science exacte, est interprétée selon les intérêts des parties intéressées. Je crois que la nouvelle manière de penser doit également se manifester sur ce point. Dans les relations internationales, il ne faut peut-être pas exagérer ou, pour être plus précis, surestimer le rôle des précédents historiques. C'est justement l'intention des Accords d'Helsinki concernant les normes qui régissent l'inviolabilité des frontières existantes.

En même temps, rien n'est aussi essentiel à la formation d'une conscience nationale que la connaissance de leur propre histoire par les citoyens du pays considéré. C'est d'autant plus important aujourd'hui, à l'ère d'une mondialisation qui va bon train. Les efforts de chaque peuple, notamment des plus petits, ne suffiront pas à préserver la diversité du monde.

La contribution de chaque nation, grande ou petite, au développement de la civilisation et de la culture universelles est unique et spéciale. La contribution de mon petit pays l'est aussi. La culture de chaque nationalité est un phénomène unique en son genre. Bien que l'économie, l'environnement, l'élimination de la pauvreté, la maîtrise des processus démographiques et le développement durable soient aujourd'hui la source de nos plus grandes difficultés à tous, il est temps aussi de protéger et de préserver l'héritage culturel national, qui demeure une source éternelle d'enrichissement et d'ennoblissement de l'esprit humain.

Les Géorgiens disent, «Sauvons la culture, et la culture nous sauvera». Il faut inscrire l'homogénéisation universelle, qui menace l'identité des petites nations, sur la liste des dangers actuels. Je suggère que nous mettions en place un mécanisme collectif pour protéger leurs cultures.

Les événements survenus ces dernières années ont clairement montré que le système en place de responsabilité collective de la sécurité mondiale est loin d'être parfait. Sans aucun doute, puisque nous sommes sortis du système bipolaire, nous avons considérablement amélioré les chances

de succès des activités des organisations internationales, notamment de l'ONU, dont les décisions n'étaient souvent pas suivies d'effet à cause de la rivalité entre les deux blocs idéologiques. Elles ne sont pourtant pas toujours en mesure de faire efficacement face aux nouveaux dangers. L'ordre ne peut pas être assuré à moins d'appliquer des sanctions négatives, et c'est justement ce que l'ONU veut éviter à tout prix. Bien que la Charte des Nations Unies prévoit des mécanismes assez forts pour assurer la sécurité, des combinaisons redoutables de mots telles que «Chapitre VII» et le «Comité d'État-major» n'existent très souvent que sur le papier. Il convient certainement de rendre hommage aux fondateurs de l'ONU pour leur sagesse et leur puissance de vision mais nous ne devons pas oublier que le mécanisme qu'ils ont mis au service de notre responsabilité collective face au destin du monde était conçu pour une autre époque.

Il faut reconnaître que malgré les tentatives faites pour mettre de l'ordre dans le monde, la planète continue de vivre dans un état d'anarchie. D'autre part, la nécessité d'un ordre plus strict et plus juste devient de plus en plus évidente. Les États-nations n'ont pas la compétence nécessaire pour faire face aux menaces actuelles, qui sont planétaires par leur nature. Aucun pays ne peut seul maîtriser ces menaces. Comme c'est le cas au sein de chaque nation, la communauté internationale a besoin avant tout que ses membres s'accordent tous sur l'attachement à une série de principes fondamentaux, qui semblent déjà trouver leur expression en de nombreuses chartes et conventions. Mais en réalité, ce n'est pas le cas. L'attitude envers le terrorisme en est un exemple. Malgré les déclarations publiques condamnant le terrorisme, plusieurs le considèrent toujours comme un moyen acceptable d'atteindre leurs objectifs politiques et autres. Comment peut-on autrement expliquer le fait que des terroristes dont l'identité est connue de tous ne se cachent pas au fond des forêts, mais bien plutôt puissent trouver asile dans différents États?

Il est exact, certes, que le monde réagit dans une certaine mesure aux menaces lorsqu'elles se présentent. Certains États et unions d'États s'efforcent sérieusement de lutter contre les problèmes universels. Il arrive, comme cela a récemment été le cas au Kosovo, qu'ils assument la tâche importante d'imposer la paix. Je pense que nul n'a le droit moral de condamner l'OTAN pour l'opération qu'elle a menée, en particulier ceux qui, par leur inaction, jouent le jeu de ceux qui sapent la paix.

Pourtant, cela n'est pas exactement ce que l'on pourrait appeler une manifestation de responsabilité collective. Dans ce cas, plusieurs États démocratiques et développés — et donc puissants — ont pris la direction du reste du

monde. Nous ne pouvons, bien entendu, que les en remercier. Mais il aurait mieux valu pour tous que ceux qui ont assumé la responsabilité du sort du monde aient réalisé leur mission dans le cadre d'un mécanisme mis en place par les organisations internationales. Nous avons déjà proposé d'élargir la composition du Conseil de sécurité et de revoir la question du droit de veto afin de l'adapter aux exigences actuelles. Selon moi, le recours quasi automatique au droit de veto est inadmissible. En fait, dans un monde bipolaire, cette pratique avait, en grande partie, rendu impossible la conduite d'opérations de rétablissement de la paix car, à l'époque, toute force représentait, dans une certaine mesure, un pôle ou l'autre.

La fin de la guerre froide a permis, de nouveau, une prise de décisions commune en matière de rétablissement de la paix. La décision prise à la suite de l'agression contre le Koweït avait redonné l'espoir que les États membres du Conseil de sécurité seraient, dès lors, unis par les mêmes principes et qu'une approche éthique triompherait. Nous avons été témoins d'autres exemples encourageants. Mais dans le cas du Kosovo, un vent froid semblait souffler, de nouveau, sur le Conseil de sécurité. En dépit de ses motivations humanistes, l'opération menée par l'OTAN — comme toute action éthique contemporaine — comportait un aspect pragmatique. Si l'OTAN n'était pas intervenue au Kosovo, les flux de réfugiés auraient fatalement rompu l'équilibre fragile de cette région particulièrement importante de l'Europe. D'autres États auraient peut-être été entraînés dans le conflit. Nous aurions même pu être témoins d'une guerre des Balkans à large échelle.

Dans le monde actuel, une approche éthique de la politique internationale est également justifiée d'un point de vue pragmatique. C'est sur la base de principes moraux que nous devons agir si nous voulons le bien-être de l'humanité. La moralité doit être la base de nos choix politiques et devenir le fondement du nouveau mode de pensée du XXIe siècle.

Nous avons jugé encourageant que le Secrétaire général ait déclaré que des mesures de réforme du Conseil de sécurité seraient adoptées sous peu et que cette réforme nous permettrait d'agir, en cas de futur conflit régional, conformément aux normes du droit international.

Malgré l'existence de menaces sérieuses, il ne serait pas exagéré de dire que l'humanité n'a jamais eu, dans son histoire, une telle occasion de créer un ordre mondial plus juste et une communauté de nations plus harmonieuse. Il est vrai que nous entendons parfois une rhétorique intransigente mais je suis convaincu que les controverses entre

l'Est et l'Ouest sont des spectres du passé, que l'on fait ressurgir aujourd'hui artificiellement. D'aucuns diront qu'elles sont entretenues pour camoufler les problèmes internes graves dans tel ou tel pays. La génération qui a su mettre un terme à la guerre froide — le conflit le plus dangereux de l'histoire de l'humanité — sans verser une goutte de sang, peut inventer un langage commun à tous les continents, États et individus et, grâce à un dialogue civilisé, elle saura emprunter des raccourcis pour trouver des solutions aux problèmes universels actuels et futurs.

Après avoir éliminé le fossé de l'antagonisme idéologique, nous devons apprendre à éliminer le fossé entre les riches et les pauvres, entre ceux qui sont instruits et les analphabètes. Là aussi, il est nécessaire d'adopter une approche et un mode de pensée nouveaux. Les orateurs qui m'ont précédé ont déjà souligné que la mondialisation ne devait pas seulement signifier l'accès aux marchés, la liberté de commerce par-delà les frontières, la liberté de circulation des capitaux ou l'interdépendance financière. Tout cela doit s'accompagner d'une mondialisation des responsabilités quant au sort de la planète, et la prise de conscience que le monde d'aujourd'hui est trop petit pour supporter sans heurt que l'abondance voisine avec la misère. Nous devons trouver le moyen de soulager les pays en développement les plus pauvres du fardeau de leur dette, sinon la pression constante causée par le manque de ressources financières les empêchera de triompher de la pauvreté et, assurément, d'édifier une société libre.

Aider ces pays à créer des sociétés libres n'est pas seulement une question d'éthique; c'est aussi un objectif pragmatique. Dans le monde interdépendant qui est le nôtre, la pauvreté des États se fera sentir dans d'autres pays sous la forme de terrorisme, de trafic de drogues ou de criminalité. Pour vivre en sécurité, le monde futur doit être composé de pays libres, au moins relativement riches, qui mèneront une politique interne et étrangère transparente et prévisible. Je me souviens des appels lancés par les dirigeants de nombreux pays développés dans différentes instances internationales, notamment des propos rassurants du Président Clinton à la réunion annuelle du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale, qui soulignaient l'importance cruciale de l'allègement du fardeau de la dette pour les pays pauvres.

Des appels ont également été lancés pour que les pays en développement et les pays économiquement faibles se voient soulagés du lourd fardeau de la dette au moment où nous entrons dans le XXI^e siècle. Nous pourrions, en fait, concevoir un programme décennal afin de régler le problème de la dette dès le début du siècle prochain. Cela

serait une décision juste qui, à l'aube d'un nouveau siècle et d'un nouveau millénaire, constituerait une sorte de balise guidant de nombreuses nations vers un avenir plus radieux.

J'ai dit à plusieurs reprises que j'étais, d'une manière générale, optimiste quant à l'avenir de l'humanité. Cet optimisme repose sur la conviction que nous gagnons petit à petit en expérience et que nous sommes capables d'apprendre et d'évoluer. Le Plan Marshall et l'Europe de l'après-guerre, qui ont rejeté les chimères des antagonismes du passé et qui ont montré de nouvelles voies d'intégration, en sont des exemples éloquentes.

En 1985, quand nombre d'intervenants s'exprimant de cette tribune nous parlaient de «guerre des étoiles» et de fin de l'humanité, je déclarais que la nouvelle façon de penser proposait au monde non pas une «guerre des étoiles» mais une «paix des étoiles». Je rends grâce à Dieu que cette déclaration ne soit pas restée un simple rêve et que l'humanité s'éloigne peu à peu du cauchemar de la guerre nucléaire, sur terre et dans l'espace. Cela me donne une raison d'espérer que l'humanité, qui est à même de se renouveler intellectuellement de façon constante, cherchera résolument à faire du prochain siècle une ère de paix et de liberté, de justice et d'harmonie universelle.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la Géorgie de l'allocation qu'il vient de prononcer.

M. Edouard Chevardnadzé, Président de la Géorgie, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Point 9 de l'ordre du jour (*suite*)

Débat général

Allocution de M. Lionel Jospin, Premier Ministre de la République française

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre de la République française.

M. Lionel Jospin, Premier Ministre de la République française, est escorté à la tribune.

Le Président (*parle en anglais*) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue au Premier Ministre de la République française, M. Lionel Jospin, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

M. Jospin (France) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à l'occasion de la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Elle témoigne de l'estime que la communauté internationale porte à votre pays ainsi qu'à votre personne. Permettez-moi d'associer à cet hommage le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, à qui incombe la lourde tâche de promouvoir l'universalité de l'Organisation et l'efficacité de ses interventions. Je voudrais enfin féliciter les trois nouveaux Membres de l'Organisation. La grande et belle idée qu'elle porte est bien vivante: telle est ma première conviction.

L'ONU poursuit une oeuvre de civilisation sans cesse remise en cause mais toujours nécessaire. Unir les peuples pour travailler ensemble à la paix et au développement, affirmer un corpus de règles juridiques encadrant les rapports entre États, élaborer des normes communes : voilà le projet des Nations Unies. C'est un projet de civilisation.

Il passe d'abord par le règlement des conflits. Dans cette mission, le rôle du Conseil de sécurité est plus que jamais primordial. Il tire de la Charte cette prééminence. La France rappellera aussi souvent que nécessaire cette règle fondamentale. Certes, il a pu exister des circonstances où l'urgence humanitaire a commandé d'agir sans délai. Mais cette démarche doit rester une exception. Nous devons alors veiller, comme dans le cas du Kosovo, à réinsérer cette action dans le cadre de la Charte. Notre règle fondamentale est qu'il revient au Conseil de sécurité de régler les situations de crise. Ainsi, le nouveau concept stratégique de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord rappelle que le Traité de Washington reconnaît la responsabilité première du Conseil de sécurité dans le maintien de la paix.

Car la vocation universelle de l'Organisation est intangible. Les Nations Unies doivent s'efforcer de répondre aux crises où qu'elles surviennent. Si nous l'avons fait sans hésiter sur plusieurs continents ces dernières années, je voudrais regretter la relative timidité de l'Organisation lorsque l'Afrique est concernée. L'ampleur des drames que vit ce continent nous invite à une action plus résolue.

Cette universalité est compatible avec des complémentarités dans l'action. Pour des raisons d'efficacité, l'ONU doit encourager, dans chaque partie du monde, les groupements d'États capables de traiter les crises en première instance. Tel est bien l'esprit du Chapitre VIII de la Charte. Un partage réaliste des tâches entre les organisations régionales et le Conseil de sécurité doit s'instaurer, sans affaiblir l'autorité de ce dernier. Ainsi, mon pays, avec le programme RECAMP, a, avec d'autres, renforcé les capacités

africaines de maintien de la paix par des aides placées sous l'égide de l'ONU, en coopération avec l'Organisation de l'unité africaine.

La sécurité internationale exige aussi la poursuite du désarmement, dans le cadre d'accords multilatéraux et vérifiables. C'est là un objectif constant de la France, qui souhaite la relance des travaux de la Conférence du désarmement, à quelques mois de la Conférence d'examen des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. La France souhaite l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, le démarrage des négociations sur l'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et la conclusion d'un protocole de vérification annexé à la Convention sur l'interdiction des armes bactériologiques (biologiques). Elle ne serait pas favorable à des développements susceptibles de remettre en cause le Traité concernant la limitation des systèmes antimissiles balistiques et d'entraîner une rupture des équilibres stratégiques.

La mission de l'ONU ne se limite pas au règlement des conflits entre États. Alors que grandit l'aspiration des hommes à plus de liberté et de responsabilité, cette mission s'étend à la défense de la dignité humaine. Au sein de chaque État et, lorsqu'il le faut — comme la Charte le permet — contre des États. La violence d'État a provoqué ces dernières années de graves crises humanitaires. Les civils sont pris pour cible, le déplacement forcé de populations entières est organisé, les camps de réfugiés ne sont plus préservés. C'est inacceptable. Nous devons donc défendre le principe de l'intervention de la communauté internationale, sous l'égide de l'ONU, pour porter secours aux victimes.

Ouvrer pour la paix, pour le respect du droit et de la personne humaine: ce projet fondateur, chaque crise en rappelle la nécessité. Ce fut le cas lors du conflit du Kosovo. La résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, qui a posé les bases du règlement, illustre ces principes et cette volonté.

Nous nous sommes fixé des objectifs ambitieux : assurer la sécurité de tous, organiser la reconstruction, garantir la coexistence entre les communautés, transférer les compétences aux responsables locaux, promouvoir la démocratie et le pluralisme. Le Représentant spécial du Secrétaire général et le Commandant de la KFOR ont accompli un travail remarquable. Beaucoup reste néanmoins à faire. Il faut mettre fin aux exactions et enrayer l'exode, reconstruire des logements avant l'hiver. D'un point de vue politique, il faut préparer l'avenir, et pour cela établir le dialogue entre

les communautés. Des élections pourront, je l'espère, se tenir en l'an 2000. La France s'est engagée avec détermination aux côtés de ses partenaires de l'Union européenne qui apporte au Kosovo la moitié des financements internationaux prévus par la Conférence des donateurs.

Au Timor oriental, un autre peuple demande que son droit soit reconnu. Par référendum, il a choisi massivement l'indépendance. Certains ont tenté par la violence de s'y opposer. Je me réjouis de l'adoption, le 15 septembre, de la résolution 1264 (1999) du Conseil de sécurité. Elle ouvre la voie au rétablissement de la paix. Elle doit permettre de mener à son terme le processus démocratique. La France participe à la force internationale mise en place sur décision du Conseil de sécurité.

L'Organisation est donc fidèle aux valeurs dont nous avons fêté, l'an passé, le cinquantième anniversaire. Mais bien des efforts sont encore nécessaires pour qu'elles soient partout respectées. Pour cela, le renforcement du droit pénal international est indispensable. La France soutient activement l'action des Tribunaux pénaux internationaux de La Haye et d'Arusha. L'établissement de la Cour pénale internationale constituera une nouvelle et décisive étape de ce progrès du droit. La France en souhaite la mise en place rapide. Elle a, pour cela, déjà, modifié sa propre Constitution.

Mais pour accomplir sa mission, l'ONU a besoin de moyens assurés. Pour faire face aux difficultés financières et éviter que celles-ci puissent être un prétexte à l'inaction, tous les États Membres doivent s'acquitter de leurs obligations financières à l'égard de l'Organisation. La France le fait intégralement et sans condition. Une attitude responsable des États contributeurs favoriserait la nécessaire réforme de l'Organisation, y compris celle du Conseil de sécurité.

Je voudrais vous faire partager ma deuxième conviction: l'ONU est pleinement faite pour répondre aux défis du monde nouveau. L'ONU voit en effet sa vocation renforcée par la mondialisation.

À l'origine, le projet d'organiser au niveau mondial les relations entre États a pu paraître utopique à certains. Il était seulement en avance sur son temps. Je pense en effet que l'ONU est moderne. Parce que notre monde globalisé et instable a besoin d'organisation et que les Nations Unies ont pour vocation, depuis toujours, de rechercher une meilleure organisation du monde. Parce que l'ONU est en phase avec le monde en réseaux: elle est elle-même un réseau, riche d'un maillage sans équivalent d'organisations spécialisées mais interdépendantes et coordonnées. En un demi-siècle,

l'ONU a su bâtir un outil d'action qui peut être adapté au monde qui est le nôtre. Les Nations Unies n'ont pas vieilli. Elles ont grandi avec le monde. Elles doivent nous permettre de nous saisir de nouveaux enjeux, portés par le monde d'aujourd'hui.

Une réalité contradictoire a en effet succédé à l'illusion euphorique qui suivit, il y a 10 ans, la fin de la confrontation des blocs. La mondialisation n'est pas un mouvement univoque. Si elle unifie, elle divise aussi. Si elle crée de formidables progrès, elle suscite d'inacceptables inégalités. Si elle ouvre les cultures les unes aux autres, elle fait peser la menace de l'uniformisation. Si elle libère des énergies, elle entraîne aussi des forces négatives qu'il faut maîtriser. Ainsi, les mouvements de population et le choc des cultures s'accompagnent de la résurgence de peurs identitaires, d'intolérance religieuse, de xénophobie. Présente sur les cinq continents, elle-même terre d'immigration, la France a une expérience historique de ces confrontations. Elle en sait les risques, elle en connaît la richesse. Nous apporterons tout notre concours à la Conférence mondiale sur le racisme qui se tiendra en 2001. Prévenir la naissance de préjugés trop souvent meurtriers, c'est préparer la paix pour les générations qui viennent.

Les fruits de la mondialisation sont inégalement partagés. L'ouverture des économies, la multiplication des échanges, l'accélération du progrès technique: tout cela a nourri la croissance. Mais les inégalités s'accroissent entre les pays comme au sein de chaque économie. La grande pauvreté touche près d'un homme sur quatre. Nous ne pouvons laisser faire. L'expansion accélérée des réseaux de communication ne profite pas à tous. Pourtant la multiplication des sources d'information, la circulation accrue des idées, le foisonnement des créations sont riches de promesses. L'abaissement des coûts de communication qu'offre Internet peut être un atout pour les entreprises des pays du Sud. Mais les inégalités devant l'éducation freinent l'accès à ces technologies. Et ces formidables multiplicateurs de savoirs peuvent devenir de redoutables facteurs d'inégalité. La communication est aussi un droit. Il ne faut pas que ce droit soit menacé par la concentration entre quelques mains des sources d'information et des moyens de production et de diffusion. La France défendra résolument la diversité culturelle.

La mondialisation doit nous conduire tous à prendre en compte la fragilité de notre monde. Fragilité de la terre, notre bien commun. Notre environnement n'est pas une marchandise, un simple stock de matières premières dans lequel on pourrait puiser sans se soucier des générations futures. Il n'y a de vrai développement que durable. Depuis

le sommet de Rio de 1992, cette prise de conscience a fondé l'adoption d'engagements importants concernant le climat, la biodiversité, la désertification. Le protocole de Kyoto sur les changements climatiques ou les négociations en cours pour un protocole sur la biosécurité témoignent de l'importance des acquis. Mais l'avenir incertain des climats, la récurrence des catastrophes naturelles nous invitent à de nouveaux efforts.

Fragilité de la terre, mais fragilité aussi de l'espèce humaine. La diffusion de nouvelles épidémies met en danger la santé de populations entières. Les inégalités de développement aggravent ces fléaux. Quarante millions de personnes vivent aujourd'hui avec le virus du sida, en majorité dans les pays en développement. L'extension de la pandémie en Afrique est pour nous une préoccupation majeure. J'y reviendrai.

La mondialisation change enfin la dimension du crime organisé. Celui-ci a connu une véritable explosion. En effet, la plus grande fluidité des mouvements permet aux réseaux criminels d'exploiter les contradictions entre les lois nationales et les faiblesses de certaines d'entre elles, pour se mettre à l'abri de la justice. Mon pays est prêt à tous les efforts dans la lutte contre ce fléau. Le Président de la République française l'avait dit, l'an passé, lors de la session spéciale consacrée à ce sujet. Les Nations Unies ont de longue date, dans la lutte contre le trafic international des drogues, accumulé une expertise, créé des services spécialisés, élaboré un corps de doctrine et un cadre juridique. Il faut les renforcer. Mais il faut surtout que les États s'engagent plus fortement dans l'action. En janvier, a débuté à Vienne la négociation d'une convention sur la criminalité transnationale organisée. Nous devons la mener à bonne fin en l'an 2000.

Face à la mondialisation, un choix s'impose. Nous pouvons nous en remettre à des lois économiques prétendument universelles et, par là, abdiquer nos responsabilités politiques. Nous pouvons au contraire chercher à ordonner la mondialisation et à construire ainsi la maîtrise de notre destinée collective. Pour ma part, je pense que des problèmes globaux exigent des réponses globales, qu'un monde instable nécessite une régulation — ce que nos amis anglosaxons appelleraient «rules and regulation». Ce monde a besoin de règles. Ce monde a besoin de l'ONU.

Ce choix est aussi affaire de souveraineté. Vous le rappeliez à Paris, Monsieur le Secrétaire général, le 8 décembre dernier : les premiers mots de notre Charte, «Nous, peuples des Nations Unies», font d'elle une expression de la souveraineté populaire. Mais, pour que s'affirme la sou-

veraineté des peuples, ceux-ci doivent trouver les moyens de s'approprier les mécanismes, la maîtrise et les bénéfices de la mondialisation. Telle est ma troisième conviction. Plus le monde se globalise, plus il a besoin de règles. Face à la tentation de l'unilatéralisme, il est plus que jamais nécessaire de se fonder, pour agir, sur des règles multilatérales respectées par tous. Cela concerne d'abord l'économie. Pour que chacun tire parti de la globalisation, nous devons définir des règles du jeu. Règles du jeu entre pays industrialisés et pays en développement. Règles du jeu entre grands opérateurs économiques, petites et moyennes entreprises et citoyens de nos pays, qui travaillent et qui produisent.

Au plan financier, nous devons renforcer la stabilité du système monétaire et financier en assurant la légitimité politique du FMI, mieux associer les pays en développement à l'adoption de règles communes, responsabiliser les opérateurs financiers privés quant aux conséquences de leurs décisions pour les pays en crise. Des progrès réels ont été accomplis depuis les crises de 1997 et 1998. La France y a contribué par ses propositions, notamment pour ce qui concerne les fonds spéculatifs et les paradis fiscaux. Elle continuera d'y oeuvrer, car beaucoup reste à faire.

Cette régulation doit s'appuyer sur une meilleure coordination des institutions internationales. Depuis 1945, la coopération internationale a respecté le principe de spécialité des institutions. Il s'agit désormais d'oeuvrer à leur complémentarité. Les règles économiques et commerciales ne peuvent ignorer les normes sociales et environnementales les plus élémentaires. Ainsi, la France a soutenu l'adoption par la Conférence internationale du Travail, il y a un an, de la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux dans le travail. L'Organisation internationale du Travail (OIT) est un lieu irremplaçable de dialogue entre gouvernements et partenaires sociaux et de définition de normes minimales. Il est souhaitable qu'elle établisse d'étroites relations avec d'autres organisations, comme l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et la Banque mondiale.

Pour que ces règles soient mieux respectées, il faut établir une coopération adaptée avec les pays les plus pauvres. Le poids de la dette reste pour eux le premier obstacle au développement. Réunis à Cologne, les pays du Groupe des Sept ont pris l'engagement de procéder à de nouveaux allègements. La France y a contribué. Trois principes seront appliqués : la solidarité, qui nous invite à accorder aux pays les plus pauvres le traitement le plus favorable; l'équité, qui exige de parvenir entre pays riches à un partage équilibré de l'effort financier; la responsabilité, qui justifie que les pays bénéficiaires de cette aide engagent des politiques tournées

vers le développement durable et la lutte contre la pauvreté. Pour ces pays, l'aide publique au développement reste indispensable. La France continuera de plaider pour un effort accru des pays les plus riches.

L'affirmation de valeurs et de règles communes doit de plus en plus inspirer notre action. Les droits de la personne sont au coeur de cette démarche. Je pense en particulier aux plus faibles — les enfants. La Convention de l'OIT, qui interdit les pires formes du travail des enfants, est un nouveau point d'appui. La Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant doit être complétée au plus tôt par les deux protocoles en négociation, l'un contre l'enrôlement des enfants dans les conflits armés, l'autre contre la vente d'enfants, la prostitution infantile et la pornographie.

Affirmer les droits des femmes, c'est reconnaître leur rôle décisif dans l'éducation, dans la production de richesses et dans le développement; mais c'est aussi lutter contre les discriminations et les violences dont elles sont victimes. La France a fait de l'égalité des femmes et des hommes un des piliers de la rénovation de sa vie publique. Le Protocole additionnel à la Convention pour l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes, soumis à l'approbation de cette Assemblée générale, offre aux femmes la possibilité de faire valoir leurs droits à titre individuel : c'est une avancée majeure. La session extraordinaire de l'Assemblée générale, en juin 2000, permettra de souligner les progrès accomplis depuis la Conférence de Pékin en 1995.

Réaffirmer le droit de tous à la santé, c'est lutter partout contre les pandémies. En décembre 1997, à Abidjan, la France a proposé de créer un fonds de solidarité thérapeutique pour mobiliser toute la communauté internationale autour de la prise en charge des malades du sida. Les pays du Sud et les associations de lutte contre la maladie lui ont fait bon accueil. Mais l'impact du sida sur le développement reste dramatique. Nous devons intensifier nos efforts pour réduire ce fléau. Seules les Nations Unies peuvent donner à cette lutte l'ampleur nécessaire.

Le principe de précaution doit fonder notre action pour ce qui concerne l'environnement et la sécurité sanitaire. Le Protocole de Montréal pour la protection de la couche d'ozone, fondé sur le principe d'engagements différenciés entre le Nord et le Sud, est l'exemple d'une action internationale bien conçue. Ces efforts doivent être poursuivis. Nous le ferons, en plaidant avec nos partenaires de l'Union européenne en faveur d'une convention mondiale sur les forêts et en redoublant d'efforts pour réduire les émissions de gaz carbonique dans l'atmosphère. Le principe de pré-

caution doit régir aussi le contrôle de la sécurité alimentaire. La conjonction du souci d'une agriculture durable, de la qualité des produits et de la préservation des traditions alimentaires de chaque pays explique la force des réactions qui s'expriment aujourd'hui. La France entend donc que ces exigences soient prises en compte lors des prochaines négociations de l'OMC.

Pour affronter et surmonter les problèmes de ce monde, pour tirer le meilleur parti de la globalisation, nous avons besoin de nations conscientes de leurs responsabilités, nous avons besoin aussi de «plus» d'ONU. C'est grâce à une Organisation forte du sens renouvelé de sa mission, appuyée par les États souverains et les organisations régionales, que nous pourrions étendre le respect des droits de la personne, promouvoir la démocratie, travailler au développement durable et rechercher l'épanouissement de tous.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre de la République française de l'allocution qu'il vient de prononcer.

M. Lionel Jospin, Premier Ministre de la République française, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

M. El-Khatib (Jordanie) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, à l'occasion de votre élection aux fonctions de Président de l'Assemblée générale à sa cinquante-quatrième session. Votre expérience et vos compétences me donnent tout lieu de croire au succès des travaux de cette session. Je voudrais également dire ma profonde gratitude à votre prédécesseur, M. Didier Operti, pour sa présidence remarquable et avisée, à laquelle nous devons le succès de la session précédente.

Je saisis également cette occasion pour rendre hommage au Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour sa direction avisée et le travail éminent qu'il a accompli en vue de réaliser et d'appuyer les buts et principes de l'Organisation des Nations Unies et pour ses efforts inlassables pour la paix, la sécurité et la stabilité dans le monde.

En ces derniers mois du deuxième millénaire, alors que nous lui faisons nos adieux et nous apprêtons à accueillir le troisième, la présente session de l'Assemblée générale illustre un grand moment symbolique et historique, un moment d'émotion mitigée. Quand on y pense, l'humanité a accompli de grandes choses malgré les graves souffrances et douleurs qui ont marqué le XXe siècle. Nous nous tournons avec grand espoir vers une ère nouvelle dans laquelle

nous édifierons un monde plus humain où les nations pourront vivre en véritable partenariat, avec le sentiment d'appartenir à cette planète, de façon plus juste et harmonieuse. Nous pourrons mieux faire face collectivement aux grands défis qui nous attendent et répondre aux changements qui exigent une vision mondiale à long terme. Cela accroîtra notre capacité d'offrir des réponses et solutions aux questions et problèmes difficiles auxquels nous sommes confrontés.

Ce moment historique revêt une importance toute particulière pour la Jordanie, qui a été plongée dans le deuil il y a quelques mois, lorsqu'elle a perdu son grand dirigeant, feu le Roi Hussein Ibn Talal — que Dieu ait son âme. Il est parvenu à faire de la Jordanie, petit pays aux ressources limitées, une oasis de paix et de stabilité dans une région en proie aux troubles et aux guerres. Son pays vient d'entrer dans une ère nouvelle sous la direction du Roi Abdullah II Bin Al Hussein. Sa Majesté a pris la responsabilité de continuer à diriger la Jordanie, avec une vigueur renouvelée, sur la voie de la prospérité, à l'heure où nous nous apprêtons à entrer dans le siècle nouveau. Il s'est également engagé à ce que la Jordanie continue d'apporter une contribution importante et essentielle à l'édification de la paix au Moyen-Orient, et à ce qu'elle continue d'apporter de généreuses contributions au niveau international. Il est fermement convaincu, comme les dirigeants de la Jordanie l'ont toujours été, que notre pays appartient à cette famille internationale. La Jordanie est attachée au respect de la Charte des Nations Unies et aux principes du droit international.

Notre regretté souverain était un dirigeant international exceptionnel, avec une foi inébranlable dans le rôle de l'Organisation des Nations Unies et dans le règlement pacifique des différends. Il a montré sa foi dans ces principes en travaillant toute sa vie en faveur d'une paix juste, globale et durable au Moyen-Orient, sur la base de la légitimité internationale. Il l'a fait parce qu'il croyait fermement à la dignité humaine et au droit qu'ont les peuples de vivre affranchis de toutes formes d'injustice et de despotisme, conscient que la vie humaine est trop précieuse pour être gaspillée dans des affrontements et des guerres. Les êtres humains ont le droit de mener une vie libre et digne, de consacrer toutes leurs ressources et leurs énergies à réaliser le développement économique et social, et de participer à l'édification d'un avenir prospère et sûr pour les générations à venir.

La vie de notre grand dirigeant, qui, hélas, n'est plus, est l'histoire de l'édification de la Jordanie moderne. Ses contributions exceptionnelles sur le plan international ont

également constitué un exemple rare de ce que peut accomplir un dirigeant historique qui croit à de nobles principes moraux et aux vertus suprêmes. Les Jordaniens ont éprouvé un sentiment profond de fierté et de gratitude lorsqu'ils ont vu le monde entier — dirigeants et gens ordinaires confondus — se tenir à leurs côtés pour partager la douleur qu'ils ont ressentie à la perte de celui qui avait été l'architecte de leur renaissance et de leur État moderne. Ils avaient également une profonde confiance dans la solidité et la durabilité de leurs structures constitutionnelles et institutionnelles, qui ont été édifiées par leur regretté dirigeant et qui ont permis au règne du Roi Abdullah II Bin Al Hussein de commencer sur des bases stables et au souverain lui-même de gagner l'estime et le respect du monde.

Alors que les Jordaniens se rallient aujourd'hui derrière leur Roi et marchent derrière lui sur la voie qui mène à la réalisation de leurs espoirs et de leurs aspirations, la Jordanie entre, sous la direction du Roi Abdullah II Bin Al Hussein, dans une ère nouvelle, fermement décidée à suivre cette même voie qui a distingué et continuera de distinguer la politique jordanienne aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Ces derniers mois, la Jordanie a poursuivi ses efforts en vue de faire progresser le processus de paix au Moyen-Orient. Ces trois dernières années, ce processus a été ralenti et a fini par aboutir à une réelle impasse, ce qui a mis à rude épreuve la confiance des peuples de la région dans l'ensemble du processus de paix. Le résultat des élections parlementaires qui ont eu lieu en Israël en mai dernier a laissé entrevoir l'espoir que le processus serait relancé et remis sur la bonne voie. Les événements positifs de ces quelques dernières semaines montrent que la région a maintenant une deuxième occasion historique de réaliser la paix sur tous les fronts. Nous espérons sincèrement que les dirigeants de la région saisiront cette occasion, se montreront à la hauteur des attentes et aspirations de leurs peuples et n'hésiteront pas à prendre des décisions audacieuses afin de mener les négociations à bon terme.

La question de Palestine est et continuera d'être au coeur du conflit israélo-arabe et de la crise au Moyen-Orient. Par conséquent, l'établissement de la paix dans la région exige avant tout que l'on parvienne à un règlement juste de cette question — un règlement qui donnera satisfaction aux peuples de la région et qu'ils défendront si besoin est. Au cours de l'année écoulée, la Jordanie a constamment demandé que soit appliqué le Mémorandum de Wye River, conclu avec la participation et l'assistance sans précédent de feu le Roi Hussein. Nous avons toujours été conscients de l'impact qu'aurait la mise en oeuvre de ce mémorandum sur

la relance du processus de paix dans toutes ses voies, sur l'établissement de la confiance et d'un esprit de partenariat entre les dirigeants palestiniens et israéliens et sur le renforcement de la confiance des peuples de la région dans le processus de paix. La signature du Mémorandum de Sharm el-Sheikh a ouvert de nouvelles perspectives pour la mise en oeuvre du Mémorandum de Wye River, ce qui permettrait, espérons-le, de faire progresser les négociations sur le statut définitif entre Palestiniens et Israéliens pour aboutir à un règlement qui permettrait au peuple palestinien de réaliser son droit à l'autodétermination, y compris son droit à la création d'un État indépendant sur son territoire national, avec Al Qods al Charif — la ville sainte de Jérusalem — pour capitale.

Comme l'a souligné le Roi Abdullah II, la Jordanie continuera de prêter appui à un aboutissement positif des négociations. Nous avons tout intérêt à ce qu'elles aboutissent, car les questions inscrites à leur ordre du jour sont liées à notre intérêt national, notamment les questions relatives aux réfugiés, aux frontières et à Jérusalem. Ces 50 dernières années, la Jordanie, plus que toute autre partie, a assumé le fardeau du problème des réfugiés. Cela a sérieusement grevé les ressources et l'économie de notre pays, surtout étant donné que toute réduction des services fournis par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) alourdisait notre charge. Les dépenses directes du Gouvernement jordanien au titre des services rendus aux réfugiés ont été en 1998 4,5 fois plus élevés que le montant dépensé par l'UNRWA pour de tels services. Les dépenses totales du Gouvernement jordanien équivalaient à la totalité du budget que l'UNRWA consacrait aux réfugiés dans toutes ses zones d'intervention à travers le Moyen-Orient. La Jordanie demande à la communauté internationale de ne pas laisser l'UNRWA réduire ses activités ou ses programmes tant que la question des réfugiés n'est pas réglée conformément à la légitimité internationale, ce qui permettrait de classer ce dossier une fois pour toutes. La Jordanie lance également un appel aux pays donateurs pour qu'ils continuent de soutenir l'UNRWA afin de lui permettre de continuer d'assumer ses responsabilités.

En ce qui concerne les autres voies du processus de paix, la Jordanie pense qu'un règlement global est le préalable à l'instauration de la paix dans la région. Faute de quoi, on ne saurait garantir la durabilité d'un règlement. La Jordanie appuie donc fermement les efforts visant à relancer les négociations avec la Syrie et le Liban. Elle appuie la demande formulée par ces deux pays pour que les négociations reprennent au stade où elles s'étaient arrêtées. Les dirigeants jordaniens n'épargneront aucun effort en vue de

permettre une percée dans les négociations sur ces deux fronts.

On a commencé à y croire, ces dernières semaines. Notamment parce que la Syrie a réaffirmé qu'elle s'engageait pleinement à oeuvrer en faveur de l'instauration de la paix et qu'elle cherchait à relancer le processus de paix et à le conduire à l'objectif souhaité, à savoir, la réalisation d'un règlement juste, durable et global. Egalement parce que le Gouvernement syrien a donné toute une série de signes positifs et parce que le Gouvernement israélien s'est déclaré convaincu de l'importance cruciale de parvenir à un accord de paix avec la Syrie. Les peuples de la région se félicitent de cette évolution positive prometteuse, mais ils souhaitent vivement que l'on ne manque pas cette occasion historique et que les efforts aboutissent à un règlement en vertu duquel la Syrie et le Liban pourront recouvrer leurs droits légitimes après le retrait par Israël des hauteurs du Golan arabe syrien et du Sud-Liban, dans le respect des résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) du Conseil de sécurité.

Les peuples de la région du Moyen-Orient ont connu des épreuves sans précédent du fait de l'incapacité passée de parvenir à un règlement juste, global et durable. De vastes ressources ont été gaspillées dans une course aux armements inutile qui n'a apporté la sécurité à aucune des parties. Aujourd'hui, les peuples de la région attendent avec impatience que le processus de paix marque de véritables progrès, des progrès qui contribueront à créer un climat propice à l'arrêt de la course aux armements et susceptible de convaincre les diverses parties que la paix est la seule option qui puisse apporter la sécurité à tous. Ceci les convaincra de faire du Moyen-Orient une zone exempte d'armes de destruction massive. Il faudra, à cette fin, que les parties s'engagent à adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et à ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Les questions des réfugiés, des disparités économiques et de l'eau, ainsi que l'élimination des armes de destruction massive, nécessitent une coopération régionale effective et un appui international tangible. Si l'on ne règle pas les aspects politiques essentiels du conflit, la région continuera de souffrir des conséquences du manque de coopération face à ces problèmes. S'ils ne sont pas réglés, ils s'aggraveront et créeront de nouveaux foyers de tension dans la région.

Vers l'est de notre région, le peuple iraquien continue de connaître des épreuves sans exemple du fait de la poursuite de sanctions économiques. Le coût de ces sanctions est supporté par le peuple iraquien sur divers plans (santé,

nutrition, éducation et absence de progrès), ce qui crée de graves dangers pour l'avenir de la région dans son ensemble.

La Jordanie demande donc qu'il soit mis fin à ces souffrances en levant les sanctions. Elle demande aussi l'application des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, y compris celles concernant les prisonniers de guerre koweïtiens et les personnes disparues. Elle demande en outre au Conseil de conduire un examen d'ensemble qui conduirait à faire sortir l'Iraq de cette situation et d'affirmer son respect de l'intégrité territoriale de l'Iraq, entendu - comme l'une des conditions premières de la sécurité régionale.

La position géographique de la Jordanie entre deux situations extrêmement complexes, qui résultent des conséquences de la crise du Moyen-Orient en général et de l'absence de progrès du processus de paix au cours des trois dernières années en particulier, ainsi que la poursuite de sanctions économiques contre l'Iraq depuis neuf ans a soumis l'économie jordanienne à d'incroyables tensions. Des pays dotés de moyens et de ressources supérieurs à la Jordanie auraient eu du mal à y faire face. Bien que la Jordanie se soit engagée à mettre en oeuvre un programme de réforme intégré, de restructuration de son économie et de mesures économiques douloureuses mais inévitables, l'impact de ces deux situations lui rend presque impossible d'atteindre un niveau acceptable de croissance économique; et elle continue aussi de supporter le fardeau d'une dette extérieure considérable.

Considérer la situation économique réelle de la Jordanie et les défis auxquels elle doit faire face sans tenir compte du contexte régional fournit une image superficielle. Alors que la Jordanie apprécie vivement l'appui de la communauté internationale en vue de faire face à ses difficultés économiques considérables et l'aide qu'elle lui apporte pour tenir un rôle central dans le maintien de la stabilité régionale, elle souhaite voir la communauté internationale mieux comprendre ses problèmes économiques. De ce point de vue, nous considérons avec gratitude le communiqué final publié lors du Sommet des dirigeants des pays industrialisés à Cologne, en juin dernier. Ce communiqué reflète la volonté politique d'aider la Jordanie et demande d'envisager une réduction de la dette extérieure de la Jordanie. Nous espérons que les pays créanciers amis prendront toutes les mesures nécessaires pour concrétiser cette volonté politique, permettant ainsi à la Jordanie de réduire sa dette dans une mesure suffisante pour permettre la relance économique et des taux de croissance plus élevés.

La tragique situation du peuple kosovar a mis à l'épreuve la capacité de la communauté internationale, en cette fin de siècle, de prévenir les crimes de «nettoyage ethnique» et la violation des droits de l'homme inspirée par un racisme méprisable. Cette affaire soulève des questions très complexes et sérieuses sur le rôle de l'ONU et sur le point jusqu'auquel les États peuvent revendiquer le droit d'affirmer leur souveraineté sans commettre de crimes à grande échelle contre des civils désarmés.

Il y a des leçons à tirer de cette expérience amère. La capacité de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord de mettre fin à ces actes criminels a clairement montré à ceux qui nourrissent la pensée de se révolter contre le droit international et de commettre des actes similaires qu'ils ne peuvent compter sur leur force militaire pour leur garantir une maîtrise absolue du terrain allant jusqu'à rendre possible la violation des droits de l'homme. L'observation du principe de souveraineté ne doit pas effacer l'obligation de respecter les droits de l'homme et le droit international humanitaire.

Par ailleurs, en tant que Membres de cette Organisation internationale, nous devons essayer de trouver des mécanismes qui en assurent le renforcement et la capacité de mettre en place un cadre exprimant la détermination de la communauté internationale d'empêcher de tels crimes, ainsi que d'assurer la coordination et l'organisation de l'action internationale à cette fin.

Cette situation a montré la nécessité de formuler un nouvel ordre international pour le siècle prochain, où tous les peuples pourraient exercer leur droit à la diversité et participer à l'avènement d'une conscience internationale assurant leur coexistence. La poursuite du progrès des peuples vers l'adoption de la démocratie en tant que mode de vie rend urgent de renforcer celle-ci au sein du système international. Comme l'Organisation est le pilier de l'ordre mondial, elle doit évoluer de façon à refléter les nouvelles réalités internationales.

Notre communauté internationale doit procéder d'urgence à un examen réel de la situation internationale dans de multiples dimensions (politique, sécuritaire, économique, écologique et droits de l'homme). Nous espérons que le sommet mondial de l'an prochain constituera l'occasion d'un tel examen.

Même si nous considérons qu'il reste de nombreuses questions à examiner par l'Organisation, ceci ne signifie pas que les Nations Unies ont échoué; ceci montre plutôt l'utilité d'une volonté politique de les régler.

En outre, les défis de la mondialisation créent au plan mondial de nouveaux types de problèmes nécessitant des solutions harmonieuses face aux défis qui se posent aux sociétés développées, tels que le terrorisme, le trafic de drogue et les problèmes d'environnement, ainsi que face aux défis qui menacent les pays en développement — dette, chômage et récession économique. De telles solutions doivent également renforcer la capacité des pays en développement à bénéficier des chances de la mondialisation et à éviter ses effets négatifs, en empêchant l'aggravation des inégalités entre eux-mêmes et le monde développé. Si ces injustices devaient persister, les pays en développement resteraient en marge de la mondialisation.

En dépit de l'ampleur des défis qui continuent de se poser à nous, en ce début de la dernière session de l'Assemblée générale pour ce siècle, nous ne devons pas négliger les aspects positifs récents. L'adoption du Statut de la Cour pénale internationale a constitué une mesure d'extrême importance s'agissant d'empêcher les auteurs de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité de fuir le châtiement qu'ils méritent. Je dois également mentionner l'aboutissement de la première Conférence des États parties à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction.

De telles réalisations contribuent au renforcement de la sécurité humaine et au respect des droits de l'homme. Elles illustrent aussi les possibilités de la coopération internationale, y compris le promotion de l'engagement de la communauté internationale à condamner et interdire le terrorisme.

Dans un contexte différent, la Jordanie se félicite de l'accord atteint par la Libye et l'Organisation des Nations Unies sur la question de Lockerbie. Elle se félicite également des efforts inlassables du Secrétaire général de l'ONU, efforts qui ont contribué à cet accord. Elle demande la levée complète des sanctions contre la Libye après qu'ont cessé d'exister les raisons ayant donné lieu à ces sanctions et après l'extradition des deux suspects qui vont être jugés.

Sur la question des crises régionales, nous demandons à nos amis du Pakistan et de l'Inde d'avoir recours à des moyens pacifiques pour régler leur conflit et de s'abstenir de toute mesure de surenchère qui menacerait gravement la paix dans le sous-continent indien et dans le monde.

S'agissant du litige entre les Émirats arabes unis et la République islamique d'Iran, la Jordanie continue de demander le règlement de ce différend par le dialogue sur la

base du respect mutuel. Elle espère aussi que l'Iran répondra à la demande des Émirats d'engager un dialogue, avec un calendrier détaillé, en vue d'une solution conforme à la légitimité internationale qui rejette l'admissibilité de l'occupation d'un territoire par la force.

La Jordanie accorde une importance particulière au maintien du dialogue entre les religions et les civilisations afin de rapprocher les points de vue des différentes croyances, religions et civilisations. Ceci créera également une base commune pour développer un mode de penser humanitaire qui encourage la paix et la coopération de préférence à l'affrontement. Ces efforts ont permis de mieux faire prendre conscience des objectifs de ce dialogue, tant chaque pays que la communauté internationale. Nous espérons que l'Organisation continuera de promouvoir, grâce à ses institutions spécialisées, des programmes de dialogue dans les divers domaines de l'action humaine aux niveaux national, régional et international.

La communauté internationale est appelée à promouvoir le dialogue pour lutter contre des pratiques discriminatoires dangereuses, telles que la haine de l'islam. L'islam subit des attaques injustifiées qui tentent, avec ou sans intention, de créer un lien entre l'islam et ces mouvements extrémistes et terroristes qui nuisent à l'islam et aux Musulmans en faisant de la religion un simple instrument.

La discrimination et l'arbitraire pratiqués contre les populations musulmanes dans plusieurs pays sont simplement le résultat d'une pensée extrémiste, bien éloignée des principes du comportement civilisé et de l'humanité. La communauté internationale doit examiner les moyens de faire face à ce problème d'islamophobie pour en empêcher la prolifération.

Les catastrophes naturelles qui ont affligé de nombreux pays récemment nous rappellent un fait essentiel, à savoir que nous sommes tous confrontés à des phénomènes et à des défis qui ne font aucune discrimination fondée sur la race, la religion, la richesse ou la situation géographique. Nous exprimons notre sympathie à nos amis de Turquie et de Grèce, qui ont été frappés récemment par des tremblements de terre, et notre admiration pour l'attitude de bienveillance mutuelle dont ils ont fait montre dans leurs souffrances; nous nous rendons compte que faire face aux dangers non créés par l'homme et aux catastrophes naturelles, comme aux autres défis, nécessite une sincère volonté politique pour qu'une action collective soit menée afin de préserver la planète, à laquelle nous appartenons tous à titre égal.

Point 8 de l'ordre du jour

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Lettres du Président du Comité des conférences (A/54/313/Add.1 et 2)

Le Président (*parle en anglais*): J'attire l'attention des membres sur les deux lettres datées du 15 septembre 1999, adressées au Président de l'Assemblée générale par le Président du Comité des conférences, qui sont publiées sous les cotes A/54/313/Add.1 et 2. Comme les membres le savent, l'Assemblée a décidé, au paragraphe 7 de la résolution 40/243, qu'aucun des organes subsidiaires de l'Assemblée générale ne peut se réunir au Siège de l'Organisation des Nations Unies pendant une session ordinaire de l'Assemblée si ce n'est avec l'assentiment exprès de celle-ci.

Comme indiqué dans le document A/54/313/Add.1, le Comité des conférences recommande que l'Assemblée générale autorise le Comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la mise en oeuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement social et à l'examen de nouvelles initiatives à se réunir à New York pendant la première partie de la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale adopte cette recommandation du Comité des conférences?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*): Comme indiqué dans le document A/54/313/Add.2, le Comité des conférences a recommandé que l'Assemblée générale autorise le Comité de l'information à se réunir à New York pendant la première partie de la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale adopte cette recommandation du Comité des conférences?

Il en est ainsi décidé.

Annnonce

Le Président (*parle en anglais*): Comme les membres le constatent, cette séance s'est prolongée bien au-delà de 13 heures, afin d'écouter tous les orateurs inscrits sur la liste pour cette séance. À cet égard, je rappelle une nouvelle fois aux membres que l'Assemblée générale, au paragraphe

21 de l'annexe à la résolution 51/241, a demandé aux représentants de bien vouloir faire en sorte que leurs interventions ne dépassent pas 20 minutes pour le débat général.

Je prie les orateurs qui prendront la parole durant les séances à venir de bien vouloir faire l'effort de respecter volontairement cette directive et de limiter leur intervention à 20 minutes pour le débat général.

La séance est levée à 14 h 5.